VIVRE à BONNES

Juill-Août 2022

N° 483

BONNES VACANCES A TOUS !!!

Maison Pour Tous

8 Impasse Paul Rougnon
86300 BONNES
09 73 52 76 70 mptbonnes86@free.fr

Pour recevoir gratuitement le journal VAB contacter la Maison Pour Tous

Journal mensuel édité par la MAISON POUR TOUS - Directeur de la publication : HULIN Jean-Claude- ISSN 02493799 Secrétaire : Véronique AUDISSOU

EDITO

Vacances

Ce que définit le plus souvent le mois de Juillet, c'est l'idée de vacances,
par obligation, pour les enfants qui ne sont plus scolarisés et pour
tous ceux qui profitent de l'été pour des vacances en famille, seuls ou en petits groupes, sur des chemins de rando ou à l'aventure .... Sans oublier toutes celles et ceux qui assurent un suivi :
Commerçants, la poste, tous les services sociaux et de santé, et tous les autres qui restent sur le pont !
Vacances, c'est aussi se rendre vacant :
Se donner comme un temps de" vide "pour souffler, se reposer, se ressourcer...
Envie de casser le rythme des obligations, ralentir, respirer...
Et prendre son temps, pour être à l'écoute de soi et de ses proches....
C'est aussi l'occasion de certaines manifestations festives : expos, théâtre, animations...

Notre été à Bonnes commence par la fête du village le samedi 9 Juillet.
Les associations du village se mobilisent, avec l'aide de la municipalité.
Pour la réussite de cet évènement, si vous souhaitez donner un peu de votre temps comme bénévole, n'hésitez pas à contacter la MPT qui coordonne cette manifestation.

Souhaitons-nous un bel été, à partager sans modération !

Le bureau

Vous souhaitez :
nous communiquer un article,
faire paraître une annonce,
donner votre sentiment sur l'actualité...

Nous vous rappelons que vos articles doivent nous parvenir avant le 15 de chaque mois pour une parution le mois suivant.

Les marges des documents doivent être ***supérieures à 1,2 cm***

Les annonces de manifestations ne doivent concerner que celles ayant lieu sur la commune.

Merci

Abonnement annuel pour les personnes hors commune 50 €

HORAIRES DU BUREAU
MARDI 8H30/12H –13H30/15H45
MERCREDI 9H/12H
JEUDI 8H30/12H-14H/16h45

SOMMAIRE

Page 3 Informations municipales
Page 16 Informations MPT
Page 20 Bibliothèque
Page 22 Informations paroissiales
Page 23 libres opinions
Page 24 Informations associatives
Page 25 Jeux
Page 27 Recette
Page 29 Annonces et publicités

RÉUNION DU 7 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

Étaient présents : Monsieur Serge COUSIN, Monsieur Philippe GOUTY, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Monsieur Bernard GARNIER, Madame Isabelle SCHREIBER, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Monsieur David SUIRE, Madame Marie-Laure FOUCRET, Monsieur Benoit PARENTEAU, Madame Alice GARCIA, Monsieur François DUVAULT, Monsieur Sébastien RONE, Madame Florence BRANLARD, Monsieur Pierre AUGEREAU.

Étaient absents excusés : Madame Emilie GUICHARD qui avait donné pouvoir à Monsieur Philippe GOUTY, Madame Léa LAURENDEAU qui avait donné pouvoir à Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Madame Catherine THEVENET qui avait donné pouvoir à Madame Alice GARCIA, Madame Nathalie JOLY qui avait donné pouvoir à Madame Florence BRANLARD, Monsieur Yann HILAIRE absent excusé.

Madame Isabelle SCHREIBER est nommée secrétaire.

Assistait également Madame Muriel OLIVEREAU, chargée de mission au Conseil Départemental, co-animatrice du CCJ et éducatrice spécialisée.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 3 mai 2022 est adopté.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- L'ORDRE DU JOUR –

1. Constitution d'une commission municipale « pré-ados et ados »
2. Création d'un Conseil Communal des Jeunes
3. Approbation du règlement intérieur du Conseil Communal des Jeunes
4. PPMS dans les locaux recevant des enfants – demande de subvention
5. Suppression du poste adjoint administratif principal de 1ere classe à temps non complet
6. Suppression du poste adjoint du patrimoine principal de 1ere classe, à temps non complet
7. Création et suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade
8. Création et suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade
9. Application de la fongibilité des crédits budgétaires
10. Modalités de publicité des actes
11. Modification : règlement intérieur du Conseil Municipal

DIVERS

Droits de préemption
Droits de préférence
Courrier Métal Fer Environnement
Avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public de l'association « Bonnes Nature »
Projet parcours santé
Participation de la bibliothèque au jury des littératures européennes 2022
Inauguration du sentier de randonnée « Vallée de Theil »

Camping :

- Recrutements saisonniers
- Mise aux normes électriques

Projet assistance au numérique

N°1 – CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE « PRÉ-ADOS ET ADOS »

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et opérer aux nominations ou aux présentations (art. L 2121-21 du CGCT).

Commissions municipales, la désignation des membres, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT : le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Aussi, je vous propose de créer la commission municipal « PRÉ-ADOS ET ADOS » chargée d'examiner notamment les projets du conseil communal des jeunes.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : le Conseil municipal adopte, par 17 voix pour et 1 abstention, la constitution de la commission municipale « PRÉ-ADOS ET ADOS ».

Article 2 : Après appel à candidature, et en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de cette commission les membres suivants :

Membres Commission PRÉ ADOS et ADOS

VICE-PRÉSIDENTE	CONSEILLERS
- **Madame Isabelle SCHREIBER**	- **Monsieur Benoit PARENTEAU** - **Madame Françoise LANGLOIS-HULIN** - **Madame Léa LAURENDEAU** - **Madame Marie-Laure FOUCRET**

Nombres de votants : 18

Votes pour : 17

Abstention : 1 (Madame Nathalie JOLY)

Échange :

Monsieur Dominique LE JALLE : Comment va être encadré le Conseil Communal des Jeunes ?

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN indique que le groupe de travail a réfléchi sur le rôle des membres de la Commission : ils n'assureront pas un rôle d'encadrement mais plutôt une mission d'assistance afin de laisser les jeunes élus mener les projets qu'ils auront mis en avant.

Madame Isabelle SCHREIBER précise que les membres de la Commission n'assisteront pas forcement à toutes les réunions du Conseil Communal des Jeunes. Quelquefois, seuls les animateurs de la Commission seront présents au Conseil Communal des Jeunes.

N°2 –CREATION D'UN CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES

Madame Isabelle SCHREIBER, Adjointe aux affaires scolaires et à la vie associative rappelle aux conseillers qu'en séance du 15 avril dernier, le sujet sur la future création d'un conseil des jeunes avait reçu un avis favorable.

La finalité de ce projet est de développer la prise de parole et l'écoute des jeunes, d'encourager la formation à la citoyenneté et de favoriser la participation des jeunes à la démocratie locale (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...) mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

La création de ce Conseil Communal des Jeunes (CCJ) s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres.....

La tranche d'âge ciblée pour ce premier Conseil Communal des Jeunes est de 9 à 15 ans, pour un mandat de 2 ans, renouvelable 1 fois.

Afin d'être accompagnée dans la mise en œuvre du (CCJ), l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) propose une adhésion de 334.39€/an.

Monsieur le Maire remercie Madame Isabelle SCHREIBER pour cette présentation et soumet la création du Conseil Communal des Jeunes au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la création d'un Conseil Communal des Jeunes (CCJ),
- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition d'adhésion avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes et tous documents se rapportant à cette affaire.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Échanges :

Monsieur Benoit PARENTEAU précise que les candidats seront répartis en 2 tranches d'âge (les moins de 12 ans et les plus de 12 ans), afin d'avoir une meilleure répartition des jeunes élus et ainsi éviter qu'ils ne viennent tous que du primaire ou que du collège.

Madame Muriel OLIVEREAU, présente l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (l'ANACEJ), celle-ci pourra accompagner la Commission municipale « PRÉ-ADOS ET ADOS » dans la mise en œuvre de ses démarches : conseil, accompagnement personnalisé, partage d'expériences, fourniture d'outils, de guides méthodologiques, d'une veille juridique, de formations à prix négociés.

N°3 –APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES (CCJ)

Vu le code général des collectivités ;

Vu la délibération n°2 énoncée ci-dessus créant un Conseil Communal des Jeunes (CCJ) ;

Considérant qu'il convient de déterminer les règles de constitution et de fonctionnement du CCJ, dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que des principes de non-discrimination et de laïcité ;

Considérant qu'avant de mettre en place ce nouveau CCJ dans les meilleures conditions, il convient d'en approuver son règlement intérieur ;

Madame Isabelle SCHREIBER, Adjointe, présente le projet de règlement intérieur pour le Conseil Communal des Jeunes (CCJ) ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur, annexé à cette délibération, du Conseil Communal des Jeunes.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Échanges :

Madame Florence BRANLARD demande si dans le règlement, l'écriture inclusive est envisagée.

Madame Isabelle SCHREIBER : Non, au moins pas pour l'instant, pour faciliter la lecture des plus jeunes.

N°4 – PPMS DANS LES LOCAUX RECEVANT DES ENFANTS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ont l'obligation depuis 2002 d'élaborer un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans tous les établissements scolaires en cas d'alerte à une catastrophe.

L'objectif d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Le PPMS oblige à mettre en œuvre un moyen d'alerte visuelle et sonore, notamment en raison des risques d'attentats et intrusions.

Madame Isabelle SCHREIBER informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés à 6 entreprises.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle SCHREIBER et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise REXEL pour un montant de 4 597 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette affaire.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Échanges :

Monsieur le Maire précise que le système actuel, utilisé depuis plusieurs années, est la fourniture d'un sifflet à chaque adulte, mais qui semble sans doute insuffisant.

Madame Isabelle SCHREIBER informe le Conseil que l'équipe enseignante a été sollicitée et n'a pas souhaité un matériel avec des télécommandes, mais plutôt des boîtiers à fixer aux murs des différentes salles. Elle indique que Monsieur Yann HILAIRE a participé à la consultation et pourrait installer le matériel avec les agents communaux. Les devis sont valables 1 mois seulement.

N°5 – SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°21 du 15 mars 2022 créant un poste de rédacteur principal de 2ème classe ;

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 15/35ème en raison du recrutement d'un fonctionnaire, par voie de mutation, sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe à raison de 15/35ème.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la suppression, à compter du 9 juin 2022, d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 15/35ème.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Échanges :

Monsieur le Maire précise que ce poste concernait la gestion du camping.

N°6 – SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°22 du 15 mars 2022 créant un poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe ; à temps non complet

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 15/35ème en raison du recrutement d'un fonctionnaire, par voie de mutation, sur le grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe à raison de 15/35ème.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La suppression, à compter du 9 juin 2022, d'un emploi permanent au grade d'agent du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 15/35ème.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Échanges :

Monsieur le Maire précise que ce poste concernait la bibliothèque.

N°7 – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipale :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et un déroulement de carrière, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 21/35ème et la suppression d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 21/35ème.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide la suppression, à compter du 1er juin 2022 d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 21/35ème du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe ;

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 21/35ème du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ;

- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

N°8 – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et un déroulement de carrière, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet et la suppression d'un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide la suppression, à compter du 1er septembre 2022 d'un emploi permanent à temps complet du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;

- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

N°9 – APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Vu la délibération n°3 du 7 décembre 2021 adoptant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 pour le budget principal et les budgets annexes ;

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 13 juin 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget principal et les budgets annexes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Échanges :

Madame Florence BRANLARD demande si les 2 sections sont concernées par ces mouvements.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN : Oui, pour le fonctionnement et l'investissement.

N°10 – MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES

Vu l'article L. 213-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage à la mairie
  Ou
- Publicité par publication papier à la mairie

Ou

- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

D'adopter la proposition de publicité par affichage à la mairie qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 18

Échanges :

Monsieur Philippe GOUTY indique que la règle de publicité des actes change quelque peu, dans les communes ainsi que dans toutes les collectivités territoriales. Ces dispositions doivent intervenir au 1er juillet 2022. Il indique que pour l'urbanisme, des spécificités sont prévues, mais seulement à compter du 1er janvier 2023.

N°11 – MODIFICATION : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°1 du 1er septembre 2020 portant sur le règlement intérieur du conseil municipal,
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'apporter les modifications suivantes aux article 5 et 20 du règlement intérieur du conseil municipal.

Article 5 :
Les membres du conseil peuvent exposer en séance du conseil municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Les questions sont à adresser au maire 48 heures au moins avant une réunion du conseil.
Modification : les questions sont à adresser à Monsieur le Maire 72 heures ouvrées avant une réunion du conseil.

Article 20 :
Les délibérations sont inscrites dans l'ordre chronologique de leur adoption dans le registre réservé à cet effet. Elles sont signées par tous les membres présents ; sinon il est fait mention des raisons qui empêchent la signature. Les délibérations à caractère règlementaire sont publiées dans un recueil des actes administratifs.

Ajout :
En préambule de l'article 20, il y a lieu d'ajouter :
Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaire(s), est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaire(s).
Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, les membres du conseil municipal présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins, précisant, s'agissant des scrutins publics le nom des votants et le sens de leurs votes, et la teneur des discutions de la séance.

- Un paragraphe dédié aux « questions diverses », c'est à dire l'information par Monsieur le Maire ou les adjoints sur : les travaux réalisés, la date du prochain conseil, la convocation des élus pour la tenue des bureaux de vote, la participation aux commissions de GPcu,...);

-un paragraphe :"questions des membres du conseil" qu'il y aura lieu nécessairement de retranscrire dans son intégralité. Les questions seront adressées préalablement à Monsieur le Maire afin d'apporter une réponse aussi exhaustive que possible au conseil.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du règlement intérieur.

Après délibération, par 17 voix pour et 1 abstention Le Conseil Municipal :

- Adopte les modifications du règlement intérieur.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 17

Abstention :1 (Madame Nathalie JOLY)

Echanges :

Madame Florence BRANLARD demande à quoi correspond les 72 h ?

Monsieur Philippe GOUTY indique que les 3 jours correspondent au mardi, lundi et samedi, le dimanche n'étant pas un jour ouvré. Le principe veut donc dire que les questions doivent être adressées au maire avant le vendredi 18h45.

Monsieur Sébastien RONE indique qu'il faut enlever Madame Florence BRANLARD de la liste des membres de la Commission communication.

QUESTIONS DIVERSES

Droits de préemption :

Vente d'un terrain « place de l'église » d'une surface totale de 10 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

Vente d'une maison, « 31 Pied Martin » d'une surface totale de 11 a 36 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

Vente d'un terrain, « Pied Chevrier » d'une surface totale de 20 a 50 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

Droits de préférence :

Vente d'une parcelle boisée « Sous les Berland » à Bonnes : **la commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence.**

Divers :

Courrier Métal Fer Environnement :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la société Métal Fer Environnement en réponse à son courrier leur demandant quels travaux qu'ils ont réalisés récemment

sur leur terrain.... La société indique qu'elle aplanit le terrain et qu'elle va faire une déclaration de travaux. Sur ce dossier, la décision de justice est toujours attendue.

Application Illiwap :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une application téléchargeable gratuitement sur les téléphones portables par les habitants et les personnes intéressées par la vie de la commune.

Monsieur Benoit PARENTEAU informe que la Commission Communication a procédé à une consultation et a sélectionné 2 applications. Après une période d'essai, la commission a retenu la plateforme Illiwap, avec un contrat pour 3 ans, comprenant une maintenance corrective et préventive.

A ce jour, cette application est en test en application privée (par les membres de la Commission et 2 secrétaires).

A partir du 8 juin, les conseillers municipaux vont pouvoir la consulter ; une brochure est distribuée.

Un agenda sera en ligne. Une option sur les alertes météo sera diffusée auprès de toutes les personnes qui auront l'application.

Elle sera publique au 1er juillet 2022, permettant ainsi de diffuser très largement lors de la manifestation de la fête au village du 9 juillet prochain.

Echanges :

Monsieur François DUVAULT demande si les associations pourront y publier leurs manifestations.

Monsieur le Maire : les associations le pourront dès la rentrée de septembre.

Avenant 1 à la convention occupation du domaine public de l'association « Bonnes Nature » :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'agit de modifier les horaires d'été et d'hiver du marché mensuel des producteurs locaux.

Projet parcours santé :

Monsieur Philippe GOUTY informe qu'une réunion publique est prévue en septembre.

Pas d'estimation financière précise à ce jour. Des subventions sont possibles, notamment en prévision des Jeux Olympiques.

Participation de la bibliothèque au jury des littératures européennes 2022 :

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN informe le Conseil Municipal que la bibliothèque va participer au jury des littératures européennes 2022.

Les personnes constituant le comité de lecture vont pouvoir lire les 4 romans sélectionnés qui sont :

- "Les livres qui ont dévoré mon père" d'Afonso CRUZ
- "Sous la peau" de David MACHADO
- "Carnet de mémoires coloniales" d'Isabela FIGUEIREDO
- "Château de cartes" de Miguel SZYMANSKI.

Ensuite, en octobre, les lecteurs se retrouveront pour choisir un roman, après avis et échanges.

Inauguration du sentier de randonnée « Vallée de Theil » :

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN rappelle que le balisage d'un second chemin de randonnée « la vallée de Theil » est terminé.

Son parcours est « Maisonneuve » – « Les Barbalières » – « vallée de Theil » – « Beauregard » – « La Bonnetalière » – « La Beaugerie » – « La Voûte ».

La commune a fourni les piquets, les pancartes et la peinture.

Les bénévoles de la Maison Pour Tous, (issus de la section randonnée, pour la plupart) ont modifié le tracé pour emprunter plus de chemins. Ils ont réalisé le balisage, le débroussaillage et aménagé le sentier lorsque c'était nécessaire et également établi la carte du tracé pour qu'elle soit publiée sur le site de la Commune et bientôt sur celui de Grand Poitiers.

Camping :

Recrutements saisonniers :

Monsieur le Maire informe que 2 saisonniers ont été recrutés pour les mois de juillet et d'août.

L'ouverture du camping est le 2 juillet 2022.

Mise aux normes électriques :

Suite à des contrôles électriques règlementaires au camping, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN fait part que des travaux de mise aux normes sont en cours.

Projet assistance au numérique :

Monsieur le Maire informe que le projet d'assistance au numérique des bonnois et bonnoises devrait être mis en place en septembre prochain.

Dans le cadre d'une « mission d'intérêt général », un jeune pourrait participer à ce projet. Il conviendra d'étudier cette possibilité d'intervention.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN précise qu'une réunion publique devrait avoir lieu le 14 septembre 2022, où chacun pourra venir s'informer et indiquer ce qu'il attend de cette démarche.

Une enquête auprès des personnes désireuses de s'inscrire sera alors complétée afin de pouvoir établir des groupes de niveaux à peu près similaires.

Des petits groupes seront alors formés avec des rendez-vous hebdomadaires. Des rendez-vous individuels peuvent aussi être envisagés.

Cette prestation sera assurée, en partie, par un conseiller numérique du Conseil Départemental, prise en charge par l'Etat et par la bibliothécaire, par des bénévoles.

Cette prestation est totalement gratuite pour la population. Les participants sont invités à venir avec leur propre matériel et à défaut du matériel sera disponible à la bibliothèque.

Commémoration du 14 juillet 2022 :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la cérémonie est prévue à 11h30 au « monument aux morts » et qu'un vin d'honneur sera servi ensuite à la salle des fêtes.

Participation citoyenne :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion aura lieu le jeudi 16 juin 2022 à 18h30 avec des bénévoles qui se sont fait connaître, et la gendarmerie de Chauvigny.

Divers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne de la commune recherche un local pour installer un restaurant.

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a été contacté par un psychiatre souhaitant s'installer sur notre commune mais pour le moment aucun local est disponible.

Monsieur Pascal BOUTIN a déposé un permis d'aménager pour le lotissement « Pied Chevrier ».

Voirie :

Grand Poitiers :

Reprofilage de la chaussée aux lieu-dit « la Grange » et « les Bordes ». L'enduit est programmé en juillet ou septembre 2022.

Les travaux sur l'ouvrage d'art de « la Ronde » ont débuté ce jour (7 juin 2022) pour une durée de 2 à 3 semaines.

Le comptage des véhicules et le contrôle de la vitesse au lieu-dit « la Filardière » sont en cours.

Commune :

Fauchage des chemins ruraux en cours.

Travaux :

Fin des travaux de l'accessibilité de la rampe PMR de la salle des fêtes et du foyer.

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Marie-Laure FOUCRET complimente les agents pour la transformation d'une salle de bain dans une résidence du camping.

La séance est levée à 21h00.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 5 JUILLET 2022 À 18 H 45

ETAT CIVIL

Naissances :

Le 17 mai 2022 : Loïse RETAILLAUD « 21, chemin de la vieille écluse »

Le 22 mai 2022 : Nacio PALLARUELO « 6, rue de la croix des six chemins »

Mariage :

Le 28 mai 2022 : Thibaut ALLEAU et Lauriane JANET « la Maison Neuve » à Bonnes.

Décès :

Le 25 mai 2022 : Jean-Claude BERGOGNER « 9, rue de la Varenne » à l'âge 90 ans.

Le 31 mai 2022 : Marie-Thérèse LE HIR « 11, Bourgueil » à l'âge de 81 ans.

Le 17 juin 2022 : Jacques « dit » Pierre AGIER « 12 Beaugé » à l'âge de 100 ans.

OBJETS TROUVÉS

Il a été trouvé :
-Un pull gris devant l'église le 16 juin 2022
-Un porte carte devant l'église le 20 juin 2022
-Une paire de lunette dans le « Bois des Perlets » le 29 mai 2022
-Un anti-vol de vélo sur la « place de l'église » le 8 juin 2022
-Une paire de gants au city-stade le 30 mai 2022
-Un vélo au pied du pont le 24 juin 2022

S'adresser à la Mairie ☎ 05 49 56 40 17

NUMEROS UTILES DE LA COMMUNE :

- **Pharmacie de la Paix : 05 49 56 41 00.**
  pharmacie-simonnet-motillon@orange.fr
- **Médecin : Mme Lochet-Girault : 05 49 01 48 02.**
- **Infirmières : Mmes Massonneau et Roffet : 05 49 11 35 75 / 06 64 03 34 94.**
- **Ostéopathe : Mme Ringeade Stéphanie : 05 16 34 78 79 sur RDV.**
- **Psychomotricienne : Mme Giraud Emeline : 06 78 49 10 28 sur RDV.**
- **Sophrologue : Mme Mélanie Auzuret : 07 50 92 55 12 sur RDV.**
- **Kinésithérapeutes : Mmes Lardeau et Misbert, M. Moulins : 09 79 04 02 59.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	Mardi – Jeudi	Mercredi - Vendredi	Samedi
9h00/12h30 — **Fermé l'après-midi**	9h00/12h30 - 14h00 /17h30	9h00/12h30 – **15h30/17h30**	9h00/12h00

☎ 05 49 56 40 17 - 🖷 05 49 56 48 51
contact@bonnes86.fr - www.ville-de-bonnes.fr

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BONNES	
Lundi – mardi – vendredi	**Mercredi - Samedi**
14h00/17h45	8h00/11h45

Les déchets acceptés à la déchetterie : déchets verts, encombrants, gravats, **cartons**.

Les déchets refusés à la déchetterie : métaux, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, huile de vidange, amiante, pneus, piles et radiographies.

PERMANENCES SOCIALES

Madame TRICOCHE, Assistante Sociale est à votre disposition
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

Jeudi (1 jeudi sur 2)	Mardi	En dehors des permanences de Bonnes et Saint Julien l'Ars
de 9h30 à 11h30 **A la Mairie de BONNES** Place Jean-Baptiste Guiot **86300 BONNES** ☎ 0549564017 🖷 0549564851	de 9h00 à 12h00 **Au Centre Social** 19, rue de l'église **86800 ST JULIEN L'ARS** ☎ 0516011036	**Maison de la Solidarité** Zone du Peuron **86300 CHAUVIGNY** ☎ 0549464156 🖷 0549460402

RESIDENCES DE VACANCES A BONNES en bordure de Vienne

Vous souhaitez héberger votre famille, des amis, pour un week-end ou en semaine.

Nous vous rappelons que les résidences de vacances de BONNES
sont ouvertes toute l'année

Nous contacter : 05 49 56 40 17 ou 05 49 56 44 34
camping@bonnes86.fr - www.campingbonnes86.fr

IMPORTANT

ABATTAGE DE BOIS

Si vous avez l'intention d'abattre du bois sur le territoire de la commune, il est possible qu'une déclaration préalable soit nécessaire.

Renseignez-vous auparavant à la Mairie, des formalités à effectuer.

TERRE VEGETALE

La commune de Bonnes donne de la terre végétale. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître à la Mairie aux heures d'ouverture ou au 05 49 56 40 17 ou contact@bonnes86.fr

---

SERVICE A LA PERSONNE

La commune de BONNES organise un service prestataire « d'aide à domicile » par l'intermédiaire du **CCAS de BONNES**. Les chèques emploi service préfinancés sont acceptés.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, notamment sur le service « d'aide à domicile » auprès des personnes âgées ou toute personne (sans condition d'âge) sortant d'hospitalisation, prise en charge à 100% par sa mutuelle santé ou en chèque préfinancé.

CCAS DE BONNES
Place Jean-Baptiste GUIOT
86 300 BONNES
☎ : 05.49.56.40.17 - 🖷 :05 49 56 48 51
📠 : ccas@bonnes86.fr

Nouveau service en ligne :

déposer ses demandes d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, les habitants et professionnels des communes de Grand Poitiers, dont notre commune BONNES fait partie, peuvent déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme.

Un nouveau service en ligne

Ce nouveau service proposé par Grand Poitiers concerne :

- les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ;
- les demandes relatives à l'occupation et l'utilisation des sols (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de démolir, Permis d'Aménager, certificat d'urbanisme…).

Comment déposer une demande d'urbanisme en ligne ?

Il suffit de se connecter à la page suivante : **https://www.grandpoitiers.fr/habitat-urbanisme/demandes-durbanisme-en-ligne**, puis de sélectionner l'objet de sa demande.
Il vous faudra ensuite créer un compte afin de suivre l'évolution de votre demande et de conserver une trace des documents déposés.

Qui fait quoi ?

Les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols sont déposés dans la commune où sont localisés les projets et relèvent de la compétence du Maire.
L'instruction de ces actes est ensuite confiée au service instructeur de Grand Poitiers quel que soit les modalités de dépôt (papier ou numérique).

Le dépôt des demandes de manière dématérialisée permettra un gain de temps lors de l'instruction des dossiers.
Quelle est la règlementation à ce sujet ?

Au niveau national, seules les communes de plus de 3500 habitants doivent proposer un télé-service à leurs administrés ; Grand Poitiers a fait le choix de proposer ce service à toutes les communes de la Communauté urbaine, quelle que soit leur taille.

Habitantes et habitants de Grand Poitiers : participez à la réalisation du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Grand Poitiers engage l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). À l'horizon 2025, ce document permettra d'organiser le développement du territoire de manière cohérente.
Avant la finalisation du document de planification (PLUi) les documents d'urbanisme actuels restent applicables.

C'est quoi un PLUi ?

Le PLUi réglementera le droit des sols des 40 communes de Grand Poitiers, à l'échelle de la parcelle, publique ou privée (hors secteur sauvegardé) dans le respect du développement durable.

Les enjeux :

L'objectif est d'avoir un document unique, exprimant une stratégie partagée, incluant les évolutions du territoire pour les années à venir et les impacts climatiques et environnementaux.

Donnez votre avis

Pour participer à la démarche :

- en adressant vos contributions écrites en remplissant les registres disponibles dans chaque mairie ;
- en envoyant un courriel à concertation.plui40@grandpoitiers.fr;
- un courrier à Madame la Présidente de Grand Poitiers au 84, rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Dans les années à venir, des temps d'information, de consultation, d'échanges seront organisés régulièrement avec les habitantes et habitants.

Le 25 juin 2021, le Conseil communautaire de Grand Poitiers a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 40 communes du territoire.

Voirie

Assurer l'entretien de la portion de trottoir devant chez soi avec des produits écologiques est un acte citoyen, peu onéreux et respectueux de l'environnement.

Si le service « espaces verts » intervient régulièrement, l'entretien de sa portion de trottoir revient normalement à chaque riverain.

De nombreuses solutions existent en utilisant du vinaigre blanc, eau chaude, sel… Ces produits s'utilisent seuls ou en mélange.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à questionner Pascal VOLIER, responsable des espaces verts de notre commune.

Participez à l'enquête sur le risque inondation

L'inondation est le premier risque naturel en France, il menace des vies, des habitations, des emplois. Ce risque est présent sur le bassin de la Vienne et du Clain et le territoire doit être préparé à faire face en cas d'évènement exceptionnel.

Une enquête électronique sur la gestion du risque d'inondation est en cours du 20 juin au 31 juillet et s'adresse à l'ensemble de la population. Les réponses seront prises en compte pour orienter les actions à mener au plus près des préoccupations de chacun.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne/Clain porté par l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne et financé avec la participation de l'Etat et des fonds européens au titre du Plan Loire.

Pour participer à l'enquête, rendez-vous sur le site de l'EPTB Vienne : http://www.eptb-vienne.fr/

LE CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES :
information adressée aux ados et pré-ados…
Sous-couvert de leurs parents.

Rappel : *« le Conseil Communal des Jeunes de Bonnes (CCJ) est un Conseil Communal constitué de 11 jeunes de 9 à 15 ans, élus pour 2 ans par l'ensemble des jeunes mineurs de Bonnes. Il permet aux jeunes d'être acteurs et actrices du bien commun, à travers la création, la proposition et la mise en œuvre de projets au service de l'ensemble des habitants de la commune ».*

Tu as, ou tu n'as pas pu participer à la réunion publique organisée par la mairie, le 17 juin dernier au sujet de la création de ce CCJ… Tu peux toujours aller sur le site de la mairie pour voir de quoi il s'agit… Il y a un onglet CCJ.

De plus, si à ce jour,

- le CCJ t'intéresse mais tu as encore des questions, des incompréhensions...
- tu as envie de te présenter en tant que candidat à l'élection des conseillers, mais tu as besoin d'aide pour prendre ta décision finale,
- tu es décidé et veux faire partie de l'aventure. Tu veux te présenter, tu as des idées, mais tu souhaites être accompagné pour la création de ton affiche, alors :

N'hésites pas, viens nous rejoindre lors des ateliers à **la Maison des associations :**
le lundi 11 juillet à 17h30 et le lundi 29 août à 14h30
Inscriptions par téléphone auprès de **Léa Laurendeau** au numéro **: 06 69 59 95 95**

Léa et Murielle, vos deux animatrices seront présentes.

A bientôt !

CONSEIL COMMUNAL
DES JEUNES

ATELIERS D'ETE

SUR INSCRIPTION
Le 11 juillet à partir de 17h30 &
Le 29 août à partir de 14h30
A la maison des associations

Se renseigner sur le CCJ
Discuter, échanger
Trouver de l'aide pour son affiche électorale

PAR MURIELLE ET LÉA, ANIMATRICES DU CCJ

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter Léa au 06.69.59.95.95

Suivez l'actualité de la commune

La Commune met en service ILLIWAP, application pour téléphone mobile

GRATUITE, SANS INSCRIPTION et SANS PUBLICITE

Vous pourrez, par exemple, avoir accès aux informations de nombreux onglets (INFORMATIONS et EVENEMENTS de la commune). Elle vous permettra aussi de recevoir en temps réel les ALERTES (météo, circulation, travaux …).

01 Téléchargez l'appli « illiwap »

02 Recherchez « Bonnes » ou scanner ce QR code

03 Cliquez sur « Suivre »

Vous êtes abonné ! Vous recevez toute l'actualité !

illiwap
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !

Suivez l'actualité de la commune
L'APPLI 100% GRATUITE
SANS INSCRIPTION
SANS PUBLICITÉ

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

Base Aquatique ► BONNES

OUVERTURE le 18 JUIN – 14h

Horaires

Juin
Mercredi et Samedi ..... 14h -19h30
Jeudi et vendredi ..... 17h30 - 19h30
Dimanche.....10h-12h / 14h -18h30

Juillet et Août
Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi ...14h-19h30
Mardi et Jeudi..... 14h-20h30
Dimanche.....10h-12h / 14h -19h30

Septembre
Mercredi et Samedi ..... 14h -19h
Jeudi et vendredi ..... 17h - 19h
Dimanche.....10h-12h / 14h -18h30

Tarifs

	Tarif plein (+18 ans)	Tarif réduit (-18 ans)
Entrée Individuelle	2.50€	1.50€
Carte 10 bains	20€	12€
Carte saison	35€	25€

Gratuit moins de 5 ans

BASSINS CHAUFFES 27°

Leçons de natation

Le matin de 9h45 à 11h45

Enfant : 8€ / séance	32 € les 5	64 € les 10
Adulte : 11 € / séance	44 € les 5	88 € les 10

Animations aquatiques

Structures gonflables
Le jeudi

Pass Sport

Le mercredi de 14h à 17h

► **Espace Détente**

Boissons fraîches, café et thé

Glaces et bonbons

Grand Poitiers Communauté urbaine : 05.49.46.14.72

Piscine aux heures d'ouverture : 05.49.59.07.94

Maître Nageur, Paul : 06 42 05 52 60

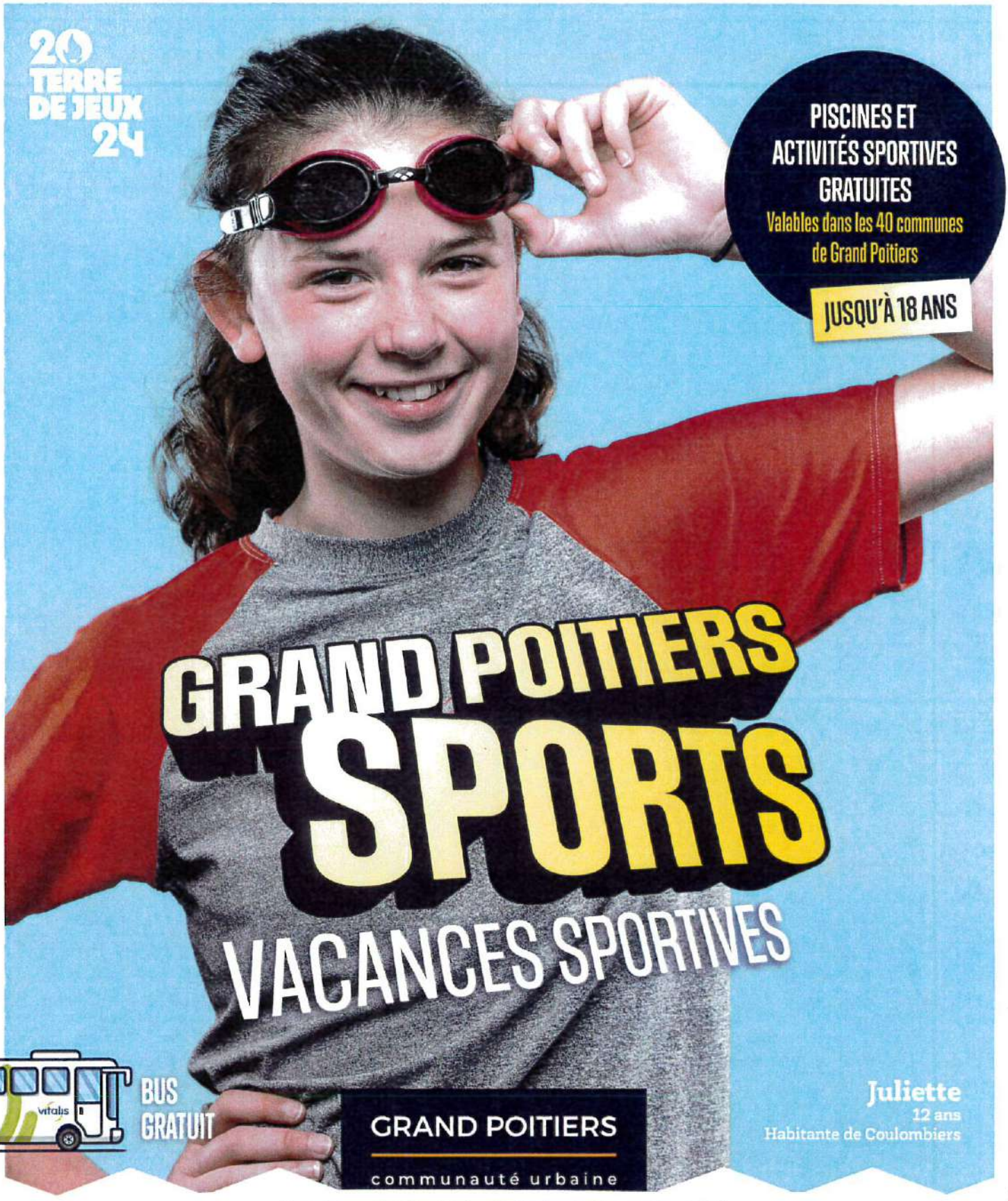

BONNES

MERCREDI 20 JUILLET 2022 de 13h30 à 16h00

CITY PARK - Impasse Paul Rougnon

Pour les 9 – 12 ans

VTT – Tir à l'arc – Escrime – Rink hockey

24

Direction Communication Grand Poitiers 2022 © Antimatière - Photo : Yann Gachet

24e rencontre

les 2cv du Poitou

ISO 125 400 CERTIFIED

Vendredi 1er juillet

Samedi 2 juillet 2022

Dimanche 3 juillet

À Bellefonds (86)

près de Bonneuil-Matours

Renseignements sur **www.2cvdupoitou.org**,
à **contact@2cvdupoitou.org** ou
Karine **06 48 96 95 60** / Guillaume **07 62 88 24 98**

Accueil dès le vendredi soir (même tard) et jusqu'au dimanche

IMPRESSION CATP 86008 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

CRÉDIT AGRICOLE
DE LA TOURAINE ET DU POITOU
www.ca-tourainepoitou.fr

DISPOSITIONS POUR LE PLAN CANICULE – 2022

La Loi confie aux Maires des communes la mission de recenser et d'établir la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas d'urgence et de fortes chaleurs.

Un registre nominatif a été mis en place sur la commune. Les données mentionnées sur ce registre sont conservées jusqu'au décès de la personne ou jusqu'à sa demande de radiation. **Ainsi, les personnes qui ont répondu au questionnaire depuis 2004, sont inscrites automatiquement**, sauf avis contraire de leur part (registre consultable en Mairie par les intéressés).

Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel. Il ne peut être communiqué qu'au Préfet, sur sa demande.

Une cellule de veille communale, composée d'élus présents lors de la période estivale et du personnel communal, doit assurer le relais des messages et des recommandations auprès du public concerné. Un contact périodique est alors instauré avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur apporter conseils et assistance dont elles ont besoin.

L'inscription sur ce registre est opérée à tout moment dès la déclaration de la personne concernée ou de son représentant légal, qui utilise tout moyen mis à sa disposition, soit par écrit à l'aide d'un formulaire (cf document ci-après), soit sur appel téléphonique, soit par courrier électronique. Le Maire en accuse réception. **L'inscription est facultative.**

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

- **les personnes adultes handicapées,**
- **les personnes âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail,**
- **les personnes âgées de plus de 65 ans**
  - **vivant seules ou isolées ;**
  - **ayant des difficultés de déplacement ;**
  - **et/ou prises en charge par un service sanitaire ou social ;**
  - **et/ou résidant dans un logement inadapté.**

Les personnes en résidence secondaire sur la commune peuvent demander leur inscription sur le registre si elles le désirent ou si un tiers procède à leur signalement.

En cas de changement de résidence au sein de la commune, la personne inscrite sur le registre – ou son représentant légal – communique sa nouvelle adresse. En cas de changement de commune de résidence, la personne inscrite – ou son représentant légal – doit en informer le Maire. Cette information vaut radiation du registre nominatif.

✂.....

PLAN CANICULE - 2022

Formulaire d'inscription sur le registre nominatif

A déposer à la Mairie ou contacter au 05 49 56 40 17 ou 06 31 87 00 18

Nom :..... *Prénom :* .....

Date de naissance :..... *Téléphone :*.....

Qualité au titre de laquelle la personne est inscrite (personne âgée de plus de 65 ans, personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail ou personne handicapée) :.....

.....

Adresse :.....

.....

Les coordonnées du service intervenant à domicile : .....

Les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence :.....

.....

Les coordonnées du médecin traitant : .....

Le nom et la qualité de la tierce personne qui effectue la demande : .....

.....

Date et signature du demandeur :

LA CANICULE ET NOUS...

COMPRENDRE ET AGIR

CANICULE : COMPRENDRE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.
- La nuit, la température ne descend pas ou très peu.
- Cela dure depuis plusieurs jours.

PERSONNES AGEES

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C. La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

ENFANTS ET ADULTES

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

CANICULE : AGIR

PERSONNES AGEES

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et…

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe…).
- Je bois environ 1,5L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

ENFANTS ET ADULTES

Je bois beaucoup d'eau et…

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée,
pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie
ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments,
n'hésiter pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur,
appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.
Téléphone : 32 50 (0,34€/minute)
Internet : www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?
Composez le **0 800 06 66 66** (appel gratuit)
ou consultez www.sante.gouv.fr/canicule

Balisage du deuxième sentier de randonnée :

la vallée de Theil

LA MPT avec le concours de la mairie vient de re-baliser le deuxième sentier de randonnée. Il en reste au moins deux autres à terminer l'hiver prochain. Ces balisages se font sous forme de chantier participatif avec principalement quelques randonneurs du jeudi.

Les tracés des sentiers de randonnées sont accessibles sur les sites de la commune et de Grand-Poitiers et également sous forme papier, disponible à la mairie et au camping.

Nous remercions M. et Mme Savoye qui ont autorisé le sentier de la vallée de Theil à passer dans leur bois, de façon à relier la Bonnetalière à la Voûte en passant à proximité de la Baugerie, ainsi que M.Dupin qui laisse le passage au port des Barbalières.

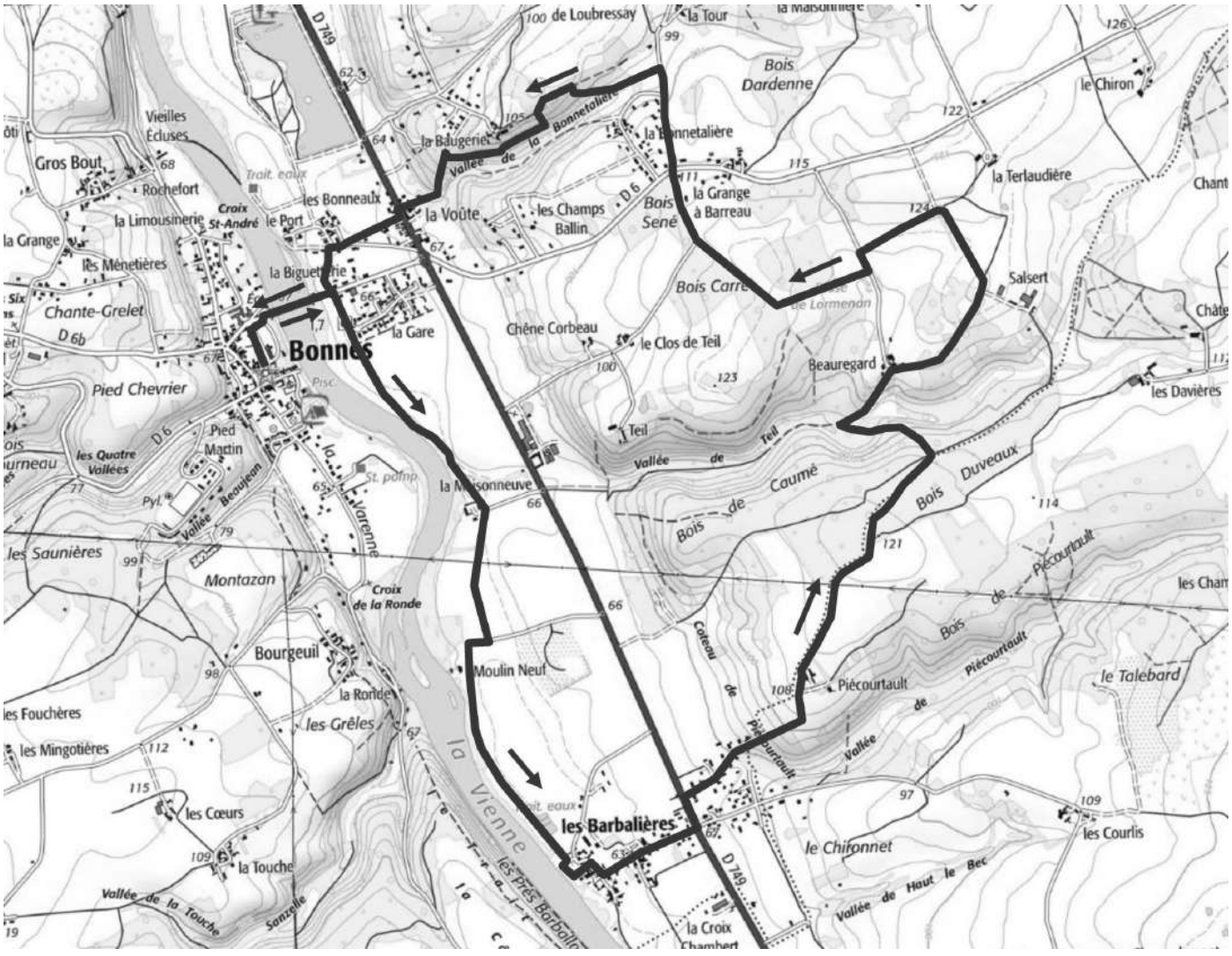

Inauguration du sentier (quelques randonneurs du jeudi et la municipalité)

Verre de l'amitié offert par la municipalité le 19 mai

Quelques photos pour illustrer le chantier participatif

FÊTE DU VILLAGE

Samedi 9 Juillet

Esplanade des fêtes

Organisée par les associations de Bonnes et la municipalité

A partir de 15h00 Concours palets, pétanque...5€ par équipe

A partir de 16h00 Divers stands et jeux pour les enfants

*

19h à 20h concert de l'union musicale de Bonnes et apéro au bar

20h00 Dîner en extérieur sur réservation avec animation musicale

20h15 : remise des prix des concours

20h45 à 22h30 : concert Hommage à Daniel Balavoine

22h30: défilé aux lampions

23h00 : feu d'artifice

Soirée dansante de 23h45 à 1h00

Formulaire à retourner

Composez votre menu

		Nombre	montant
Melon et chiffonnade de jambon	2 €		
Columbo poulet avec riz	8 €		
éclair	2 €		
saucisse	2 €		
frites	2 €		

Total .....

Famille .....
Nb de personnes .....
N° téléphone .....

Formulaire à retourner à la MPT : 8 impasse Paul Rougnon
ou par email : mptbonnes86@free.fr

Ou par téléphone avant le 5 juillet : 07 70 75 05 48 : Marie-Noelle Thibault

06 81 98 73 30 : Jean-Claude Hulin

HOMMAGE à Daniel BALAVOINE

FICHE D'INSCRIPTION
SAISON 2022 - 2023

NOM de l'adhérent :		**Date de naissance** :
PRENOM de l'adhérent :		
NOM du représentant légal :		
Adresse : **Code Postal et ville** :		
Tél fixe :	**Tél portable** :	**Tél travail** :
Email (**obligatoire**) :		

ADHESION MPT		**Licence EPGV (adulte ou enfant)**	☐ **20€**
Enfant (-16 ans)	☐ 10 **€**		
Adulte	☐ **15 €**		
Famille (3 adhésions ou plus)	☐ **25 €**	**Licence Baby-Judo et Judo** (obligatoire)	☐ **40 €**

ACTIVITES			
Gym/ Danse enfants 3-6 ans	☐ 100 €	Yoga	☐ 100 €
Baby Judo 4-6 ans	☐ 100 €	Cours de Pilates	☐ 100 €
Gym/danse enfants 7-11 ans	☐ 100 €	Renforcement musculaire	☐ 100 €
Judo (7-11 ans)	☐ 100 €	Gym équilibre	☐ 100 €
Circuit training 14-17 ans	☐ 100 €	Gym dynamique tout public	☐ 100 €
Qi Gong	☐ 100 €	Wod cours adultes	☐ 100 €
Randonnée prix : l'adhésion seulement	☐	Cours de couture	☐ 100 €
Activité jeux sociétés prix : l'adhésion seulement	☐		
Palet prix : l'adhésion seulement	☐		
REMISE DE 20€ POUR UNE FAMILLE (mini 3 personnes) SUR LE MONTANT TOTAL		**REMISE DE 20€ SUR LA 2ème ACTIVITE REMISE DE 30€ SUR LA 3ème ACTIVITE**	

CONDITIONS DE REGLEMENT	**PIECES A FOURNIR**
Obligatoire à l'inscription en trois chèques à l'ordre de : Maison pour Tous. ***(remplir le verso de la fiche d'inscription)*** **Aucune inscription ne sera prise en compte sans le paiement intégral.** **L'abandon de l'activité en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf motif médical, sur présentation d'un certificat). Le remboursement sera fait sous forme d'avoir valable pour la saison suivante.**	* Certificat médical d'aptitude au sport (**obligatoire**) * Autorisation parentale remplie (le cas échéant).

DROIT A L'IMAGE - AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES

(Quels que soient mes choix, j'ai bien noté que je dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant mon enfant (article 34 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978)

☐ J'autorise la Maison Pour Tous à me photographier ou à photographier mon enfant et si besoin à diffuser, exposer mon image / l'image de mon enfant dans le cadre de la présentation des activités de l'association (journal VAB ou site internet). La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres fins que celles précitées.	☐ Je n'autorise pas la Maison Pour Tous à me photographier ou à photographier mon enfant et si besoin à diffuser, exposer mon image / l'image de mon enfant dans le cadre de la présentation des activités de l'association. **Date et signature**

Date et signature du responsable légal	du responsable légal

MAISON POUR TOUS

Pour simplifier la saisie informatique le règlement se fera en trois fois et sera encaissé au début de chaque trimestre.

Toutes nos activités seront maintenues au-delà de 7 personnes par cours

Horaires des activités proposées

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h/10h Gym équilibre	9h/10h Renforcement musculaire	9h ou 9h30 selon la saison Rando	9h30/10h30 Gym équilibre	9h30/11h30 Couture 2 fois /mois
			Jeux de société 14h/16h		
16h/17h Gym enfants 7-10 ans	16h/17h Gym enfants 3-6 ans	15h30/16h30 Circuit training 12-17 ans	16h45/17h45 Baby judo		
20h30/21h30 WOD	18h30/19h30 Yoga	18h30/20h30 Palets	18h00/19h00 Judo	19h/20h Qi gong	
			19h15/20h15 Pilates		

Horaires du bureau de la MPT 2022-2023

Mardi 8h30/12h00 -13h30/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 8h30/12h00 -14h00/18h00

BIBLIOTHEQUE DE BONNES

l'actu de l'été 2022

Horaires d'ouverture de la bibliothèque mercredi et vendredi de 16 h à 18 h

Mesures sanitaires assouplies

La bibliothèque informe les lecteurs que les mesures sanitaires s'assouplissent : le passe vaccinal n'est plus demandé et le masque n'est plus obligatoire.

Nouveautés :

« La Datcha » d'Agnès MARTIN-LUGAND

La Datcha, prix du roman 2021 "Les petits mots des libraires". L'homme venait de me déposer dans un décor de rêve, dont je n'aurais même pas soupçonné l'existence. L'hôtel en lui-même était imposant, majestueux. Je ne tiendrais pas deux jours, je n'étais pas à ma place. Devrais-je fuir immédiatement, retrouver ma vie d'errance dont je connaissais les codes, où je savais comment... ?

« Arsène LUPIN, gentleman cambrioleur » de Maurice LEBLANC

Arsène Lupin est arrêté : l'aventure est - elle finie pour lui ? Erreur ! Elle ne fait que commencer.
Lupin change de domicile, de costume, de tête et d'écriture, connaît tous les passages secrets et prend rendez-vous avec ses victimes avant de les cambrioler ! C'est le plus gentleman de tous les cambrioleurs.

« Le voile noir » d'Anny DUPEREY

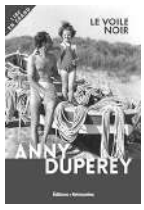

Anny Duperey a huit ans lorsque ses parents disparaissent dans un tragique accident domestique. Des années durant, elle tire "un voile noir" sur son passé et abandonne, sans même les regarder, les photos laissées par son père, le photographe Lucien Legras. Ce n'est que trente-cinq ans plus tard qu'elle les exhume enfin, et pose sur ce drame intime des mots d'une justesse bouleversante.

« Presque minuit » d'Anthony Yno Combrexelle

Six orphelins en cavale dans une ville en danger. Paris, 1889. Devenus gamins des rues, ils volent et détroussent les passants. Alors que l'Exposition universelle débute, ils font l'erreur de dérober le mauvais objet aux mauvaises personnes. Leurs mésaventures les amèneront à découvrir les secrets d'un monde magique où s'affrontent créatures mythologiques, sorcières et terrifiants ennemis mécaniques.

«Nous n'irons plus au bois » Mary Higgins Clark

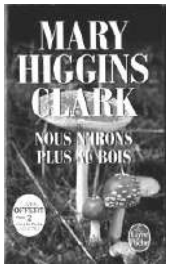

Laurie Kenyon, étudiante de 21 ans, est arrêtée pour le meurtre de son professeur. Ses empreintes sont partout sur le lieu du crime, même si elle ne se souvient de rien.
Sarah, elle, refuse de croire que sa sœur est coupable ; elle va faire revivre le terrible passé de Laurie qui seul peut expliquer le présent : son enlèvement à 4 ans, les troubles graves de la personnalité qu'elle a développés depuis. Et tandis que Laurie retrouve ses souvenirs, un homme au regard fou n'a pas oublié la petite fille qu'il avait passionnément aimée … avant.
Mary Higgins Clark nous entraîne dans une nouvelle intrigue fascinante, jusqu'au suspense le plus insoutenable, c'est là un chef-d'œuvre de thriller psychologique.

« Lumière à Cornemule » de Gilbert BORDES

La commune corrézienne de Cornemule se déchire à l'approche des élections municipales. Me Béranger, battu lors du dernier scrutin, entend prendre sa revanche mais Valentin Lescure, riche propriétaire sans scrupules, est bien décidé à conserver son siège. Comment convaincre ses concitoyens ?

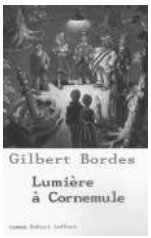

« Un loup dans le potager »

Claire BOUILLER et Quentin GREBAN

Monsieur Loup décide de cultiver un potager et de faire des conserves car il a eu beaucoup trop faim l'hiver dernier. Mais les lapins dévastent ses cultures. Devenu végétarien, le loup propose une solution pacifique afin que chacun puisse se nourrir sans épuiser les réserves.

« A la recherche du Moyen-Age » Jacques LE GOFF

Jeune lecteur de Walter Scott, Jacques Le Goff est passionné du Moyen Age. Très vite il eut l'intuition de rencontrer un monde à la fois très proche et très lointain. Il nous offre aujourd'hui une synthèse de ses travaux. Refusant la légende " noire " du Moyen Age, comme les rêveries trop idéalisées, il fait revivre l'intense richesse d'une civilisation, marquée par l'Eglise chrétienne. Livre passionnant et très accessible qui dessine un Moyen Age ignoré, novateur.

« Lettres de jeunes résistants »
Collectif Musée de la Résistance Nationale

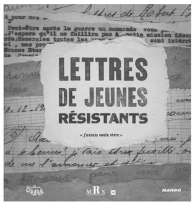

Ils s'appelaient Guy Môquet, Jean Arthus, Odette Elina, René Villaret, France Hamelin... Dans quelques heures, ils vont être fusillés, pendus ou guillotinés. C'est la dernière lettre qu'ils écrivent. Ils ont choisi de l'adresser à leurs proches, à leurs parents, enfants ou amis.

Camping Municipal

C'est l'été!!!!La saison du camping est lancée!!

Au bord de la Vienne, calme et paisible, venez découvrir ou redécouvrir cet endroit plein de charme.

Espace aquatique intercommunal, terrain de tennis, city stade, location de vélo, pêche, circuits de randonnée, pétanque,… Au choix!!!

Katy, Jean-Rémi et Carole seront ravis de vous y accueillir.

Parlez-en autour de vous!!

***A savoir* :**

Juillet 2022

1er: Départ du Tour de France (cyclisme)
3: Festival d'Avignon
8: Début des vacances scolaires d'été
Du 13 au 17: Francofolies de La Rochelle
14: Fête Nationale
30: Journée internationale de l'Amitié

***A savoir* :**

Août 2022

5: Journée Mondiale de la Bière
Du 5 au 14: Festival Interceltique de Lorient
12: Journée Internationale de la Jeunesse
15: Assomption
21: Journée Internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme
31: Fin des vacances scolaires d'été

Assistance au numérique à Bonnes, en septembre

La municipalité de Bonnes souhaite accompagner ses habitants en leur facilitant l'usage des outils informatiques et bureautiques.

Voici quelques informations :

Pour faire quoi ?

Qui m'accompagne ?

Un conseiller numérique accompagnera la commune dans la mise en place de ce service. C'est un agent du Conseil Départemental, et sa prestation est prise en charge par l'Etat, dans le cadre de France Relance. Il assurera une permanence par mois. Carole, la bibliothécaire, assurera les autres permanences, ainsi que des bénévoles, éventuellement...

Combien ça coûte ?

Ce service est gratuit pour la population.

Où et comment ça se passe ?

A partir de fin septembre, des créneaux horaires d'environ 45 mn à 1 heure seront réservés à cette activité, le vendredi matin. L'accueil se fera à la bibliothèque ,en atelier collectif de 4 à 6 personnes, ou en accompagnement individuel si besoin.

Recherche de bénévoles

Afin de renforcer l'équipe qui va mettre en place cette activité, des bénévoles seraient les bienvenus ! Il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau élevé en informatique, mais seulement des bases solides, une capacité d'écoute et de la patience !

Comment me renseigner et m'inscrire ?

Pour toute question, sur l'assistance elle-même ou sur le bénévolat, vous pouvez contacter soit Françoise Langlois-Hulin au 06 99 22 70 96 soit Carole à la bibliothèque au 05 49 56 11 32.
Une réunion publique est prévue le **vendredi 14 septembre**, à 18 heures, salle Brassens (au dessus de la bibliothèque).

INFORMATIONS PAROISSE SAINT PIERRE II

Célébrations du mois de Juillet 2022 *(Père Marc Arthur)*

14ème dimanche ordinaire
Samedi 2……..…..……...21h messe à Morthemer
Dimanche 3...……..10h30, AP à Chauvigny
10h30, messe à St Julien l'Ars

15ème dimanche ordinaire
Samedi 9...……...18h30, messe à Ste Radegonde
Dimanche 10.....……...10h30, messe à Chauvigny
11h, messe à Bignoux

16ème dimanche ordinaire
Samedi 16……18h30, messe à Tercé
Dimanche 17…….…..10h30, messe à Chauvigny

17ème dimanche ordinaire
Samedi 23……...18h30, **messe à Bonnes**
Dimanche 24……...10h30, messe à Chauvigny

18ème dimanche ordinaire
Samedi 30…….…18h30, messe à La Chapelle Viviers
Dimanche 31……10h30, messe à Chauvigny

Célébrations du mois d'Août 2022 *(Père Louis)*

19ème dimanche ordinaire
Samedi 6……..18h30, messe à St Martin la Rivière
Dimanche 7…… 9h, messe à St Julien l'Ars
10h30, AP à Chauvigny

Samedi 13…….11h, messe à Ste Radegonde **(Fête de Ste Radegonde)**
20ème dimanche ordinaire
Samedi 13…….18h30, messe à Lavoux
Dimanche 14…….10h30, messe à Chauvigny

Assomption de la Vierge Marie
Dimanche 14…….18h30, messe à Morthemer
Lundi 15……9h, messe à Cenan
11h, messe à Chauvigny
17h, messe à la Grotte de Bignoux
18h, chapelet à la grotte de Bonnes.

21ème dimanche ordinaire
Samedi 20……..18h30, messe à Tercé
Dimanche 21……..10h30, messe à Chauvigny

22ème dimanche ordinaire
Samedi 27……..18h30, **messe à Bonnes**
Dimanche 28…….10h30, AP à Chauvigny
10h30, messe à St Julien l'Ars

Libres opinions

Se saigner aux quatre veines
(se priver de tout)

Apparue assez récemment, cette expression est formée à partir du mot « veine », connu depuis le XIVe siècle comme un vaisseau où circule le sang. En effet, c'est bien dans son sens anatomique et non pas dans celui de « chance » que le mot « veine » est employé. Cette expression signifie le fait de se priver de tout ce que l'on a pour quelqu'un, y compris de son bien le plus précieux : son propre sang, synonyme de vie. Elle fait allusion aux médecins qui allaient jusqu'à saigner les malades « aux quatre veines », c'est-à-dire aux veines de leurs quatre membres, solution parfois radicale.

De la vallée aux Maures aux Manceaux

Par un beau matin de juillet, Bébert partit se promener en voiture. Partant du bourg de Bonnes, il se dirigea vers Fossé Rôti et fut bientôt dans la vallée aux Maures. Tout à coup il fut doublé par quatre cavaliers habillés bizarrement, portant un grand sabre recourbé à la ceinture. N'en croyant pas ses yeux, il stoppa son véhicule alors qu'une dizaine d'autres cavaliers arrivaient à sa hauteur

-Que fais-tu ici ? lui demanda l'un d'entre eux

-Ben, je me promène. J'habite le bourg à Bonnes et l'envie m'a pris de venir faire un tour aux Manceaux. Et vous, qu'est-ce que vous faites là, déguisés comme ça ?

-Nous ne sommes pas déguisés, nous sommes des Maures. Nous arrivons de Poitiers où nous avons livré bataille avec Charles Martel. Ici c'est chez nous, c'est notre vallée, fiche le camp où nous te coupons la tête avec nos cimeterres.

Roberto ne demanda pas son reste et remit sa voiture en marche. Arrivé au carrefour de la Vésinière il stoppa de nouveau quelques instants pour reprendre ses esprits. Il n'arrivait pas à croire ce qu'il venait de voir :« Je viens de voir des Maures, dans la vallée aux Maures » dit-il à haute voix.

-Evidemment mon gars, si on était dans la vallée des ours, tu aurais vu des ours ».

Bébert se retourna et ne vit personne. Seul un immense taureau

ruminait dans un parc sur le chemin des Tiffolières.

- Ne me dis pas que c'est toi qui parles

-Si mon gars, c'est moi. Je te conseille de poursuivre ton chemin si tu ne veux pas que je saute par-dessus le fil électrique pour t'encorner. Allez, dégage de là et, crois-moi, tu n'es pas au bout de tes surprises.

Bébert repartit en direction des Manceaux mais, au bout de quelques hectomètres, son moteur commença à faire un bruit bizarre et sa voiture s'arrêta tout net. Impossible de démarrer. Il descendit de voiture et n'en crut pas ses yeux. Quatre poulets venaient de le doubler. Ils couraient à toute vitesse et…ils avaient quatre pattes !

-Qu'est-ce qu'il m'arrive ? des poulets à quatre pattes ! Et ma voiture qui ne veut pas redémarrer !

-A mon avis, ça doit venir du carburateur….

-Bébert se retourna. Il n'y avait de nouveau personne sauf un cheval à la robe bai qui le regardait en semblant bien s'amuser de la situation.

-Ne me dis pas que….

-Si, c'est moi qui te parle. Je te répète, ça doit venir du carburateur…

Bébert était totalement désemparé, il ne contrôlait plus rien, ne comprenait plus rien.

-Qu'est-ce qui vous arrive monsieur ?

Il se retourna en s'attendant au pire. Qui lui parle ? peut-être une girafe ?

Non, c'était une brave femme qui arrivait des Manceaux.

-Vous avez vu les poulets à quatre pattes ?

-Oui, c'est le fils de Régine qui les élève. Il a trouvé le moyen de faire des poulets transgéniques et avec quatre cuisses, c'est plus rentable.

-Mais ils sont bons à manger ?

-On ne sait pas car ils courent si vite qu'il n'a pas encore réussi à en attraper un.

-Et le cheval. Il parle et me dit que c'est le carburateur de ma voiture qui ne va pas…

-Ne l'écoutez pas, c'est Lamy, il ne connait rien en mécanique….

Bébert se tenait la tête à deux mains lorsque son téléphone portable, resté dans sa voiture, se mit à sonner. Il se précipita pour le prendre mais dans son mouvement…tomba de son lit.

C'était son réveil matin qui sonnait, il allait falloir aller au travail.

-J'ai rêvé, heureusement que tout cela n'est pas vrai. J'ai mal à la tête, je n'aurais pas dû boire le douzième verre de rosé que m'a servi Michel hier soir pour arroser mon permis de conduire……

Jean-Pierre Vassaux

Le garde-pêche

Un homme se fait intercepter par un garde-pêche. Son bac à poissons est rempli à pleine capacité.

Le garde-pêche demande :

- Avez-vous un permis pour tous ces poissons ?
- Non monsieur, ce sont mes poissons domestiques.
- Vos poissons domestiques ?
- Oui, parfaitement. Chaque soir, j'amène mes poissons ici sur le lac, je les laisse nager un bout de temps librement dans le lac, et lorsque je siffle ils reviennent tous et sautent dans le bateau. Je les ramène alors à la maison !
- Mais c'est ridicule cette histoire, c'est du mensonge pur et simple !
- Non, pas du tout, je vais vous montrer, ça fonctionne vraiment !
- Ok, je dois voir ça…

L'homme prend alors son bac à poissons, le vide à l'eau, et attend debout.

Après quelques minutes, le garde-pêche demande :

- Alors ?
- Alors quoi ?
- Quand allez-vous les faire revenir ?
- Faire revenir qui ?
- Ben, les poissons !
- Quels poissons ?

Manger des feuilles vertes... c'est absorber la vie... suite

"Les protéines: croyez-le ou non les feuilles vertes contiennent un **taux important de protéines de bonne qualité**. Sur une base de pois secs les feuilles ont environ 25 % de protéines, taux comparable aux haricots[...] **Elles se présentent sous forme d'enzymes**. Les **enzymes** présents dans les feuilles crues et dans d'autres aliments végétaux crus, apportent non seulement des protéines, mais ils **aident** également **à la digestion de l'aliment dans lequel ils se trouvent**. Bien sûr personne ne recommande l'utilisation des feuilles comme seule source de protéines, mais le taux de protéines existe bien et il est loin d'être négligeable. L'autre avantage des **protéines de feuilles**, est qu'elles sont **solubles et donc faciles à digérer**, contrairement à bien d'autres formes de protéines[...]

Les fibres: les feuilles vertes sont une **excellente source de fibres.**

Le manque de fibres entraîne **douleurs**, **constipation et maladies**. Un apport adéquat de fibres entraîne des selles molles et une bonne santé. Les fibres des feuilles sont particulièrement bénéfiques et beaucoup plus saines qu'une surconsommation de son (de blé) qui peut irriter les intestins. En effet **les fibres présentes dans les feuilles crues fraîches** encouragent les **bonnes bactéries lactiques**, principalement le **Lactobacillus acidophile** dans les intestins à proliférer et à se multiplier. Ces bactéries adorent le vert. Dans notre corps elles produisent des vitamines B y compris la B12 et des vitamines K. Elles aident la digestion des aliments, et **aident à repousser les "méchantes" bactéries.** C'est "méchantes" bactéries de la putréfaction comme **E-colis**, prolifèrent en l'absence de fibres et en présence d'une abondance de restes de viande et de lait en voie de décomposition[...] **Ces toxines des intestins sont une cause majeure de maladies dans la société occidentale et peuvent même entraîner le cancer du côlon.** On dit souvent que les maladies commencent dans un colon toxique. Donc, **manger beaucoup de feuilles crues pour encourager les bactéries lactiques amicales.**

Pour résumer C'est la chlorophylle présente dans les feuilles vertes qui est responsable de presque toute vie sur terre. Les feuilles sont des centrales de plantes dans lesquelles l'énergie solaire est transformée en énergie végétale. Quand nous mangeons ces feuilles nous absorbons cette énergie et vitalité. **Les feuilles vertes possèdent des propriétés uniques et la plupart des gens bénéficieraient de faire un effort pour en cultiver ou en rechercher davantage afin de les inclure dans leur régime alimentaire.**

" Texte tiré du livre Plants for Your Food Forest: 500 Plants for Temperate Food Forests and Permaculture Gardens .

La question du mois dernier était : Combien un adulte devrait-il consommer de feuilles vertes par jour ?

La réponse est **500g**

Le mois prochain , nous verrons comment en consommer plus, sans inconfort.

Végétalement vôtre Line

L'ASSOC BONNES NATURE PRÉSENTE

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS A **BONNES**

Viande de bœuf, volailles, légumes, fruits, pain, fromages, bières, gourmandises, miels, produits d'hygiène et d'entretien...

Premier **mercredi** de chaque mois de ***16h00*** à ***20h30***

BONNES NATURE

Producteurs présents sur le marché
(liste non exhaustive, évolutive en fonction des contraintes de chacun)

- Au délice de la terre d'Ouzilly (légumes)
- Aux grandes oreilles (cosmétiques)
- Cocotte émoi (viande bovine et porc)
- Coop de Bonnes (autres produits locaux)
- EARL de la Pretrerie (veloutés, purées, confitures...)
- EURL le chêne vert (escargots)
- Graine d'Acadie (farine)
- La Brioche d'Antan (pains, viennoiseries)
- La chaume à fromages
- La fabrique de Steph (textiles)
- La ferme de la Quinatière (épices, infusions)
- La linaroise (bières)
- La maison Bourbon (torréfacteur)
- La pause festive d'Eugenia (biscuits artisanaux sans gluten et sans laitage)
- Les Biquettes du Mont St Savin (fromages chèvre)
- Les Brebis d'Élise (yaourts et fromages brebis)
- Les miels de Max (miels)
- Les plumes du Moulin (volailles)
- Les vergers de Savoie (pommes et jus)
- Maxime NORMAND (charcuterie maison)
- Oeuf bon du Poitou

@ bonnesnature@gmail.com Emilie GUICHARD : 06.89.95.31.14
Consultez notre facebook Bonnes Nature pour plus de détails.

L'ASSOC BONNES NATURE

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

NOUVEAUTÉ EN JUILLET

La pause festive d'Eugenia proposera à la vente ses **biscuits artisanaux** sans gluten et sans laitage.

@ bonnesnature@gmail.com Emilie GUICHARD : 06.89.95.31.14
Consultez notre facebook Bonnes Nature pour plus de détails.

BONNES NATURE

L'ASSOC BONNES NATURE

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

NOUVEAUTÉ EN JUILLET

L'**EARL de la Pretrerie** proposera à la vente ses **veloutés, purées, confitures** à base de **potimarrons.**

@ bonnesnature@gmail.com Emilie GUICHARD : 06.89.95.31.14
Consultez notre facebook Bonnes Nature pour plus de détails.

BONNES NATURE

BALADE

SENSIBILISATION À L'EAU

ENCADRÉE PAR SOPHIE GREMILLET, CPIE

BONNES NATURE

Inscription obligatoire
2€ tarif adhérent
4€ tarif tout public

28 JUILLET

10:00 - 12:00

@ bonnesnature@gmail.com Emilie GUICHARD : 06.89.95.31.14

Consultez notre facebook Bonnes Nature pour plus de détails.

FÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

28 Aout 2022 dès 10h

Programme susceptible de varier :

- Marché de producteurs.
- Expositions sur les oiseaux (LPO),
- Animations autour des abeilles (Bonnes Nature, AbeiLOCALES)
- Stands et causerie sur le jardin
- Balade nature
- Conférence et film sur les arbres remarquables

Raffraichissements et restauration sur place

BONNES NATURE

@ bonnesnature@gmail.com

Emilie GUICHARD : 06.89.95.31.14

Bonnes Nature

BONNES_NATURE

ÉTOILE SPORTIVE DE BONNES

RECRUTEMENT JOUEURS DE FOOTBALL

& BÉNÉVOLES

➔ ***Pourquoi choisir l'ES BONNES ?***

Le club existe depuis 1938. Il est le club fondateur du Groupement Jeunes Vienne & Moulières, rattaché à L'US Chauvigny évoluant en N3.

Nous avons une équipe senior évoluant en 4ème division départementale pour la 3ème saison consécutive. La moyenne d'âge de l'équipe est de 25 ans et l'envie de gagner tous ensemble est au rendez-vous.

Nous avons un complexe comparable aux meilleurs clubs du département.

Également, nous disposons d'une équipe foot loisir, où règnent l'ambiance, la convivialité et où la 3ème mi-temps du vendredi soir dure parfois plus longtemps que le match entier.

Côté dirigeants et bénévoles, nous sommes toujours là pour vous encourager, mais si nous étions plus nombreux ce serait mieux !

Alors, si tu es libre et passionné(e) de foot, rejoins le club !

➔ Viens t'essayer au foot et réveille en toi ton talent,

le lundi 1er août 2022 au stade de Bonnes à 19H00.

N'oublie pas tes baskets et tes affaires de foot.

Pour plus d'infos :

M. Michaud (Président) au 06 67 78 27 97 ou par mail : correspondant.esb.86@orange.fr

---

➔ Suivez-nous sur notre page Facebook & Instagram :
Étoile Sportive de Bonnes

Comité de Jumelage

Bonnes Banfora Sud

DIMANCHE

18 Septembre 2022

De 9 h à 19 h

Déballage dès 7h

BONNES

28ème BROCANTE VIDE GRENIER

Sur l'Esplanade des Fêtes

Ouverte à tous Professionnels et Particuliers

Pour tous renseignements, contacter :

Patrick TOUZALIN tél:06 12 44 26 97

Marie Noëlle THIBAULT tél:07 70 75 05 48

Mail: jumelagebonnes86@gmail .com

ptouzalin.bonnes@gmail.com

Restauration (frites, saucisses, andouillettes, carottes+ œuf + sandwich etc..), **buvette sur place**

ORGANISEE PAR LE COMITE DE JUMELAGE BONNES - BANFORA SUD

Les bénéfices nous permettent de mener des actions auprès de 12 villages du BURKINA FASO

Imprimé par nos soins – NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Comité de Jumelage

Bonnes **Banfora Sud**

28ème BROCANTE VIDE GRENIER à BONNES (Esplanade des Fêtes)

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

(Vente de 9 à 19h (Déballage à partir de 7h)

Renseignements et inscriptions	
Patrick TOUZALIN Tél : **06 12 44 26 97** Courriel : ptouzalin.bonnes@gmail.com jumelagebonnes86@gmail.com 11 rue des Alouettes 86300 Bonnes	**Marie-Noëlle THIBAULT tél : 07 70 75 05 48**

Emplacement sans véhicule **:** **2 m minimum**

Emplacement avec voiture particulière **:** **3 m minimum (longueur du véhicule)**

Emplacement avec véhicule utilitaire **:** **5 m minimum**

Bulletin d'inscription

(À adresser à l'une des adresses ci-dessus avec **le règlement par chèque à l'ordre du « Comité de jumelage BONNES-BANFORA SUD »)**

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal: Ville : Tél :

Nombre de mètres souhaités : X 2€ = € (véhicule sur l'emplacement)

Type de véhicule : Marque : modèle :

Pour les particuliers		**Pour les professionnels**	
Pièce d'identité			
Type		N° registre du commerce	
N°		Lieu	
Délivrée le		Date création	
Préfecture			

Conseils de jardinage pour les mois de juillet et aout 2022

Jours Fruits : ce sont les jours idéaux pour vous occuper de l'ensemble de vos fruitiers. Plantez, semez, cueillez, récoltez sans hésitation !

Jours Feuilles : Au mois de juillet, la lune est favorable aux tiges et aux feuilles. Les actions du jardin se feront principalement sur la tonte et les tailles, vous pourrez aussi semer, planter, repiquer les végétaux à feuilles.

Jours Fleurs : jours ou vous devrez vous concentrer sur vos fleurs.

Jours Racines : jours où les soins apportés aux bulbes, légumes à racines ... seront les plus profitables

Il est conseillé de ne pas jardiner les jours suivants :

12 juillet : Nœud lunaire	5 Aout : Nœud lunaire
14 juillet: Périgée lunaire	10 Aout : Périgée lunaire
25 juillet : Nœud lunaire	18 Aout : Nœud lunaire
29 juillet : Apogée lunaire	22 Aout : Apogée lunaire

JUILLET 2022

N°	L	M	M	J	V	S	D
26					1	2	3
27	4	5	6	7	8	9	10
28	11	12	13	14	15	16	17
29	18	19	20	21	22	23	24
30	25	26	27	28	29	30	31

AOÛT 2022

N°	L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6	7
32	8	9	10	11	12	13	14
33	15	16	17	18	19	20	21
34	22	23	24	25	26	27	28
35	29	30	31				

Mon agenda 2022 du jardin : légende des symboles utilisés et plantes associées

- **Jours fruits et graines** : tomate, aubergine, haricot, courgette, arbres fruitiers ...
- **Jours feuilles** : salade, épinard, poireau, plantes aromatiques à feuilles, arbres d'ornements ...
- **Jours fleurs** : artichaut, brocoli, chou-fleur toutes les fleurs, arbustes à fleurs ...
- **Jours racines** : ail, carotte, oignon, pommes de terre, radis, topinambour ...

-

RECETTE

Tartare de fruits au basilic et à la vanille

Ingrédients pour

4 personnes

- 750 g Fraises
- 750 g Abricots
- 9 Brins de basilic
- 90 g Sucre en poudre
- 1,5 gousse Vanille
- 4,5 cuil. à soupe Sirop de sucre de canne

Étapes de préparation

Portez à ébullition 6 cuil. à soupe d'eau avec le sucre et la gousse de vanille fendue et grattée.
Retirez du feu et laissez infuser, jusqu'à refroidissement (30 min environ).
Rincez et séchez le basilic.
Réservez 4 petites pousses pour la finition.
Ebouillantez les feuilles de basilic restantes.
A la reprise de l'ébullition, rafraîchissez, égouttez et mixez-les avec le sirop de canne.
Rincez et essuyez les fruits.
Equeutez les fraises, dénoyautez les abricots.
Coupez-les en tout petits cubes réguliers.
Incorporez le sirop vanillé.
A l'aide d'un cercle, dressez ce tartare de fruits sur les assiettes.
Entourez du sirop au basilic et décorez de petites pousses de basilic.

Dégustez frais.

JEUX

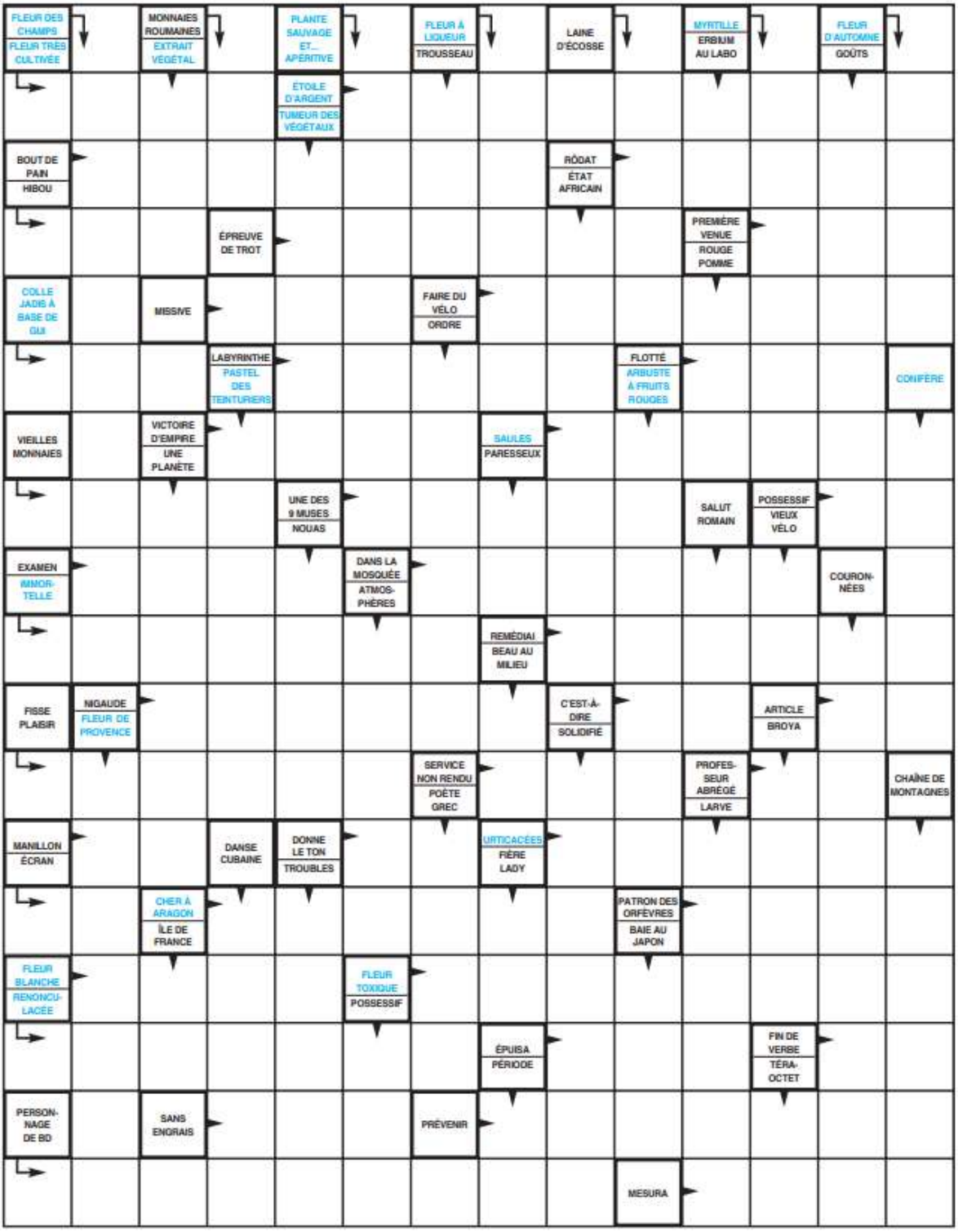
FLEUR DES CHAMPS
FLEUR TRÈS CULTIVÉE
MONNAIES ROUMAINES
EXTRAIT VÉGÉTAL
PLANTE SAUVAGE ET... APÉRITIVE
FLEUR À LIQUEUR
TROUSSEAU
LAINE D'ÉCOSSE
MYRTILLE
ERBIUM AU LABO
FLEUR D'AUTOMNE
GOÛTS
ÉTOILE D'ARGENT
TUMEUR DES VÉGÉTAUX
BOUT DE PAIN
HIBOU
RÔDAT
ÉTAT AFRICAIN
ÉPREUVE DE TROT
PREMIÈRE VENUE
ROUGE POMME
COLLE JADIS À BASE DE GUI
MISSIVE
FAIRE DU VÉLO
ORDRE
LABYRINTHE
PASTEL DES TEINTURIERS
FLOTTÉ
ARBUSTE À FRUITS ROUGES
CONIFÈRE
VIEILLES MONNAIES
VICTOIRE D'EMPIRE
UNE PLANÈTE
SAULES
PARESSEUX
UNE DES 9 MUSES
NOUAS
SALUT ROMAIN
POSSESSIF
VIEUX VÉLO
EXAMEN
IMMORTELLE
DANS LA MOSQUÉE
ATMOSPHÈRES
COURONNÉES
REMÉDIAI
BEAU AU MILIEU
FISSE PLAISIR
NIGAUDE
FLEUR DE PROVENCE
C'EST-À-DIRE
SOLIDIFIÉ
ARTICLE
BROYA
SERVICE NON RENDU
POÈTE GREC
PROFESSEUR ABRÉGÉ
LARVE
CHAÎNE DE MONTAGNES
MANILLON
ÉCRAN
DANSE CUBAINE
DONNE LE TON
TROUBLES
URTICACÉES
FIÈRE LADY
CHER À ARAGON
ÎLE DE FRANCE
PATRON DES ORFÈVRES
BAIE AU JAPON
FLEUR BLANCHE
RENONCULACÉE
FLEUR TOXIQUE
POSSESSIF
ÉPUISA
PÉRIODE
FIN DE VERBE
TÉRAOCTET
PERSONNAGE DE BD
SANS ENGRAIS
PRÉVENIR
MESURA

2	9				5	8		
5			3	2				1
					7	2		
		2		4				8
	7						9	
4				3		1		
		4	8					
1				7	4			5
		9	6				7	2

■	D	■	F	■	I	■	F	■	A	■	E	■	L
R	E	N	A	U	D	■	E	L	M	A	L	E	H
■	L	E	■	D	E	B	R	O	U	I	L	L	E
Z	A	Z	I	E	■	A	R	T	S	■	A	I	R
■	H	■	C	R	E	V	A	■	E	U	■	M	M
L	O	P	E	Z	■	A	R	P	E	N	T	A	I
■	U	S	■	O	A	S	I	S	■	T	E	S	T
A	S	I	E	■	H	S	■	E	■	E	N	■	T
■	S	■	C	I	■	E	N	U	C	L	E	E	E
G	E	L	U	C	K	■	O	D	E	■	U	V	■
■	■	U	■	O	I	G	N	O	N	■	R	A	B
M	A	D	O	N	N	A	■	N	E	E	■	C	E
■	L	I	C	E	S	■	A	Y	■	S	E	U	L
D	I	O	T	■	H	E	R	M	E	S	■	A	M
■	A	N	O	M	A	L	I	E	■	A	G	I	O
R	G	■	B	U	S	■	D	■	S	I	N	■	N
■	A	G	R	E	A	I	E	N	T	■	O	L	D
O	S	E	E	S	■	O	S	S	O	B	U	C	O

2	3	8	7	9	6	4	1	5
1	6	5	3	4	8	7	9	2
9	7	4	1	2	5	8	3	6
6	8	1	4	3	9	2	5	7
7	2	3	6	5	1	9	8	4
5	4	9	2	8	7	3	6	1
4	1	6	9	7	3	5	2	8
8	9	7	5	1	2	6	4	3
3	5	2	8	6	4	1	7	9

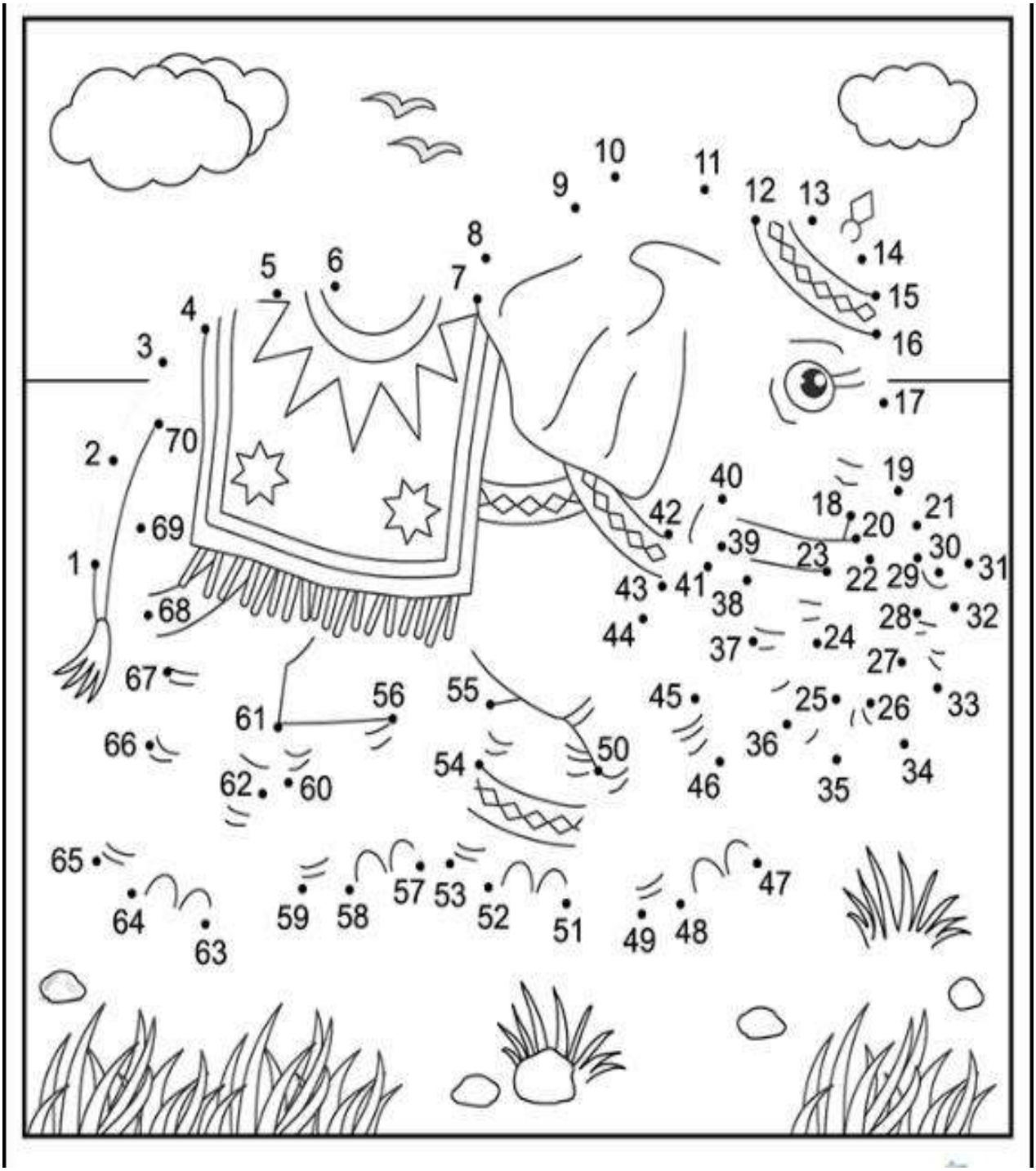

Amusez-vous les enfants !!!

ANNONCES

Dany et Dominique LE JALLE

Remercient toutes les personnes pour les marques de soutien

et de réconfort que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame LE HIR MARIE-THERESE

Comme nous elle aurait été touchée.

VENDS CARAVANE ADRIA 3/4 PLACE 1974

A L'ABRI, NON UTILISEE DEPUIS 1994

BON ETAT EXTERIEUR—INTERIEUR A RENOVER PRIX 600€

TEL : 06.79.12.98.75 –05.49.57.14.55

PUBLICITES

✂ ----------

ANNONCE PONCTUELLE

Pour passer une annonce, merci de REMPLIR ce formulaire, de le faire parvenir à la MPT avant le 10 de chaque mois, accompagné de votre règlement de 5 €.

Cherche Vends

TEXTE :

☎

💻 ..... @

ELECTRICITE GENERALE

NEUF et RENOVATION
DEPANNAGE

- **Chauffage Electrique**
- **Motorisation de Portails**
- **Interphonie**
- **Ventilation**

Gérard BROUARD

7, rue du Moulin
86300 SAINT-MARTIN-LA-RIVIERE

Tél 05 49 44 00 38
Port. 06 19 55 66 60

VENTE DIRECTE

VIANDE DE BOEUF LIMOUSIN ISSUE DE L AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Elevage nourri en prairie et aux céréales produites sur la ferme.

La viande est conditionnée sous vide dans des colis de 10 kg par un service agréé, étiquetée avec une date de conservation.

COMMANDE UNIQUEMENT SUR RESERVATION par téléphone au 06.80.65.13.73 ou par mail lavalleedeslimousines@orange.fr

Ribardière Philippe - Les Vlées - 86300 Bonnes

CERTIFIE AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

S.O.S ORDINATEUR

Dépannage & assistance informatique 7j/7

Pays Chauvinois,
Poitiers, Châtellerault,
Montmorillon

AVELINE Mathieu

4, avenue de la République
86300 BONNES

06 62 96 22 17

aveline.mathieu@gmail.com

CESU accepté

François
DUVAULT
EURL

Charpente
Couverture
Zinguerie
Démoussage

François DUVAULT
06.79.58.15.87
francois.duvault@gmail.com

« Le Fourneau » - 86300 BONNES

Salon de Coiffure Hommes, Femmes et Enfants

Nuances & Reflets

05.49.50.57.90

Horaires d'Ouverture :
Mardi
9h – 12h / 14h – 18h
Mercredi – Jeudi – Vendredi
9h – 12h / 14h – 19h
Samedi
9h - 16h

Nouveau service dans votre salon
pour vous les hommes !!!

Dès à présent Jessica s'occupe de vos barbes.
N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

5 AGENCES,
LES MÊMES COMPÉTENCES
POUR VOUS SERVIR

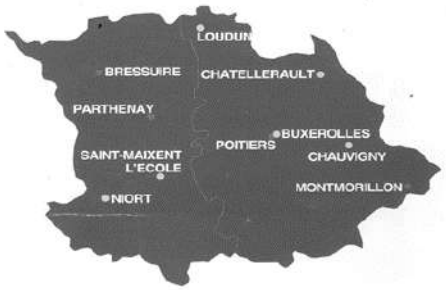

Benjamin RAYNAL - **ALIZÉ**
BUXEROLLES / POITIERS / SUD VIENNE
06 31 87 31 68 - adi2@alize86.fr

Rachel VEZIN - **ALIZÉ**
CHATELLERAULT / LOUDUN
06 80 70 88 35 - rachel@alize86.fr

Pierre DUCLOS - **A2C DIAG**
SAINT-MAIXENT L'ECOLE / NIORT
06 60 94 15 35 - a2cdiag@gmail.com

Julien GUERIN - **ALIZÉ**
CHAUVIGNY / MONTMORILLON
07 88 17 31 88 - julien@alize86.fr

alizé
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
A2C DIAG

Label Qualité BEAUTÉ BIEN-ÊTRE

L'institut Ô 31

SLOW COSMÉTIQUE

L'institut accueille une NOUVELLE Gamme de soins visage

GUERANDE

Le pouvoir des Eaux-Mères
Véritable trésor des **Marais Salants de Guérande**, Un concentré naturel de vie que seule la nature peut nous offrir.

L'expertise Anti-âge et Cellulitique arrive aussi !!

Radiofréquence + Ultra Cavitation + Lase Lipolyse
Venez Découvrir la Technologie au service du Bien-être

COSMETIQUE BIO CHARTE COSMEBIO

Institut Labellisé
Facebook : L'institut Ô31
téléphone : **05.49.53.46.82**
31 Avenue de la République 86300
Facebook : L'institut Ô31

GUÉRANDE®
Cosmétique naturelle des Marais salants

NATURE ET JARDIN

Philippe ARLOT PAYSAGISTE

Créations paysagères :

Haies, massifs, bassins, pelouses, cours et allées,

Terrasses bois, pavages, dallages, murets, clôtures ...

Entretiens jardins

Services à la personne « artisans à domicile »

Avantages fiscaux (-50 %)

CESU acceptés

Selon loi de finances en vigueur

Contactez le 05.49.56.89.70

06.74. 21.77.95

S.A.R.L JH MACONNERIE

MACONNERIE GENERALE
NEUF & RENOVATION

11 route de la Puye
86300 BONNES

Tél. : 06 07 06 74 74
EMAIL : jh.maconnerie@orange.fr

3%.COM
IMMOBILIER

La qualité, la compétence et le prix

DESORMAIS NOUS SERONS DEUX POUR MIEUX VOUS SERVIR

Disponibilité 7J/7J, même les Week-end et jours fériés

Compétence : Accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique

Le prix : 3% de commission seulement

VENTES / MAISONS / APPARTEMENTS

CONSEIL / ESTIMATION / RENSEIGNEMENTS

VERONIQUE AUDISSOU

☎ : 07 81 05 63 71

veronique.audissou1708@gmail.com

MARTINE AVELINE

☎ : 06 61 43 64 99

aveline.martine@gmail.com

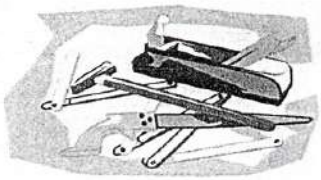

Menuiserie GUIBERT

Ludovic GUIBERT

Fabricant - Poseur

Rénovation - Agencement

Fenêtres et volets (bois, PVC, alu) - Volets roulants

Parquets - Portails - Escaliers - Cloisons sèches - Isolation

Pergola bioclimatique - Store banne

RGE ECO artisan

14, rue de la Biguetterie - 86 300 BONNES

05 49 01 68 49 - 06 85 48 10 33

menuiserie.guibert@free.fr www.menuiserie-vienne.fr

Les Jardins de la Frolle

Pommes, Poires & jus de fruits

Cueillette de fruits au verger de mai à novembre :

Fraises, framboises, cerises, prunes, poires & pommes

Végétaux d'ornements & potagers, arbres & arbustes de haies

Plus d'infos sur www**.lesjardinsdelafrolle.**fr

Facebook/lesjardinsdelafrolle

La Frolle - 86300 BONNES - Tel : 05 49 56 42 78

Ouvert du lundi au samedi :

du 1er novembre au 31 mars : 9h-12h / 14h-18h | du 1er avril au 30 octobre :8h30-12h / 14h-18h

DUVAULT SARL

CHARPENTE

COUVERTURE

ZINGUERIE

NEUF & RÉNOVATION

26 route de chatellerault - 86300 BONNES

Tél. : 06 20 31 01 08 - 06 82 06 01 68

sarlduvault@sfr.fr

RGE QUALIBAT

C C Z

ÉLEVAGE DE TRADITION en plein air
LES TERRIÈRES

VIANDE DE PORC VENTE DIRECTE

COLIS D'ASSORTIMENT DE VIANDE ET DE CHARCUTERIE
DE 5 OU 10 KG CONDITIONNÉS SOUS VIDE

ÉLEVAGE DE TRADITION EN PLEIN AIR
NOURRI AUX CÉRÉALES DE LA FERME

COMMANDES • RESERVATIONS • RENSEIGNEMENTS
Contactez Paul Mahon au 06 42 05 52 60 • paulmahon@lesterrieres.fr

Les Terrières • 86300 Bonnes

TIPH
Univ'Hair

COIFFURE MIXTE

Du Mardi au Vendredi
9h-12h / 14h-19h

Le Samedi
9h-16h

9 place du monument aux morts
86300 Bonnes

Salon de coiffure

Tiph univ'hair

09.84.53.40.79

COOP

MR ET MME GRELAUD
05/49/45/90/09
DU LUNDI AU VENDREDI
8 H A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30
SAMEDI
8 H 30 A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30
DIMANCHE
8 H 30 A 12 H 45 - 16 H 30 A 19 H30

MAINTENANT EN VENTE :
FROMAGE DE CHEVRE DE BEAUMONT

SAMEDI ET DIMANCHE
BANC DE POISSON FRAIS

J.M.A GAUTIER PEINTURE

STAFF
PEINTURE
DECOR
REVÊTEMENT
MUR ET SOL
RAVALEMENT

Route de Liniers
86800 LAVOUX

Tél./Fax : **05.49.56.61.04**
Port : 06.83.51.49.94

LMP²
DESMAZEAU - MAILLET
- Maçonnerie
- Carrelage
- Menuiserie
- Plaques de plâtre
- Isolation
86300 BONNES – ☎ : 06 32 08 04 99 – 06 61 72 55 84

EURL COQUELIN
Traiteur / Plats à emporter
Livraison de repas
5 Route de Piecourtault
86300 BONNES
Service de Livraison de repas à domicile
pour les personnes âgées
Tête de veau à emporter tous les 29 de chaque mois
Pour tous renseignements et commandes merci
d'appeler au : ☎ 06.11.88.40.54

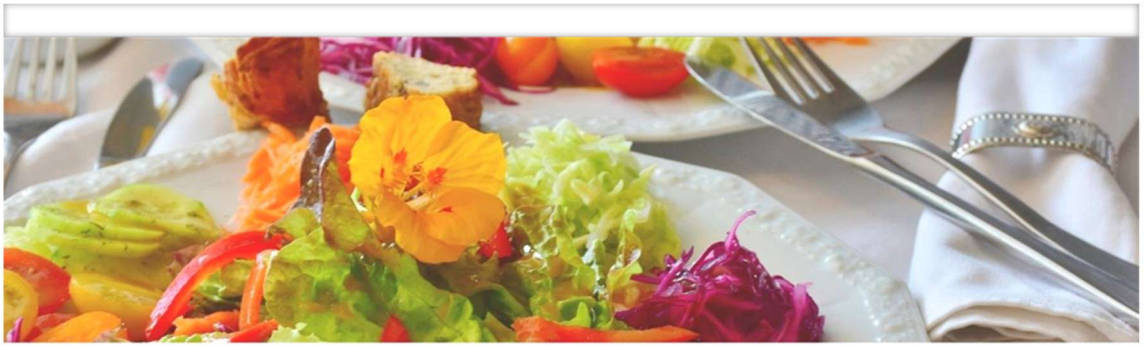

Imaginez votre vie sans vos problèmes: de **peau,** de **poids**, de **douleurs articulaires**, de **fatigue** excessive et récurrente**,de troubles de la digestion** de **diabète, de cholestérol, d'hypertension** etc...

Vous pouvez transformer et améliorer votre qualité de vie grâce à l'alimentation végétale qu'elle soit cuite ou crue...

Je suis formée pour améliorer la santé grâce à l'alimentation.

N'hésitez pas à me contacter: Line Etavard, tel 06.71.73.81.04
Mail:line.eveilnutritionsante@outlook.fr

La réflexologie est une discipline globale et durable de la santé et du bien-être qui s'adresse à toutes personnes désirant libérer ses tensions et retrouver un bon équilibre naturel du corps.

Réflexologue - Relaxologue

Prévention et gestion du stress

Titre RNCP

06 08 70 45 42

melanie.ferreirareflexo@gmail.com

28 rue des petits clos
Le Breuil - 86300 Chauvigny

Mélanie FERREIRA

Pratique manuelle : Plantaire, Palmaire, Dorsale et Facio-crânienne
Sur rendez-vous au cabinet ou déplacement à votre domicile - Chèque Cadeau

www.melanieferreira-reflexologue.fr

JUIL-22

1	V	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30	17	D	Piscine 10h/12h - 14h/18h30
2	S	Piscine 14h/19h30	18	L	Piscine 14h/19h30
3	D	Piscine 10h/12h - 14h/18h30	19	M	Piscine 14h/20h30
4	L	Piscine 14h/19h30	20	M	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30
5	M	Piscine 14h/20h30	21	J	Rando MPT 9h/11h Piscine 14h/20h30
6	M	**Marché des producteurs 16h/20h30** Bibliothèque 16h/18h - Piscine 14h/19h30	22	V	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30
7	J	Rando MPT 9h/11h Piscine 14h/20h30	23	S	Piscine 14h/19h30
8	V	Piscine 14h/19h30	24	D	Piscine 10h/12h - 14h/18h30
9	S	**FÊTE DU VILLAGE 15h00/ Diner 20h et feu artifice** Piscine 14H/19H30	25	L	Piscine 14h/19h30
10	D	Piscine 10h/12h - 14h/18h30	26	M	Piscine 14h/20h30
11	L	Piscine 14h/19h30	27	M	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30
12	M	Piscine 14h/20h30	28	J	**Ballade sensibilisation à l'eau 10h/12h** Rando MPT 9h/11h - Piscine 14h/20h30
13	M	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30	29	V	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30
14	J	Rando MPT 9h/11h Piscine 14h/20h30	30	S	Piscine 14h/19h30
15	V	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30	31	D	Piscine 10h/12h - 14h/18h30
16	S	Piscine 14h/19h30			

AOÛT-22

1	L	Piscine 14h/19h30	17	M	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30
2	M	Piscine 14h/20h30	18	J	Rando MPT 9h/11h Piscine 14h/20h30
3	M	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30	19	V	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30
4	J	Rando MPT 9h/11h Piscine 14h/20h30	20	S	Piscine 14h/19h30
5	V	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30	21	D	Piscine 10h/12h - 14h/18h30
6	S	Piscine 14h/19h30	22	L	Piscine 14h/19h30
7	D	Piscine 10h/12h - 14h/18h30	23	M	Piscine 14h/20h30
8	L	Piscine 14h/19h30	24	M	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30
9	M	Piscine 14h/20h30	25	J	Rando MPT 9h/11h Piscine 14h/20h30
10	M	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30	26	V	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30
11	J	Rando MPT 9h/11h Piscine 14h/20h30	27	S	Piscine 14h/19h30
12	V	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30	28	D	**Fête de la biodiversité à partir de 10h** Piscine 14h/19h30
13	S	Piscine 14h/19h30	29	L	Piscine 14h/19h30
14	D	Piscine 10h/12h - 14h/18h30	30	M	Piscine 14h/20h30
15	L	Piscine 14h/19h30	31	M	Bibliothèque 16h/18h Piscine 14h/19h30
16	M	Piscine 14h/20h30			***Si vous aimez ce que vous faîtes, vous réussirez.***